

197^e session du Synode
DE L'ÉGLISE REFORMÉE ÉVANGÉLIQUE
DU CANTON DE NEUCHÂTEL
Mercredi 11 juin 2025
Le Louverain

PROCÈS-VERBAL

PRÉSIDENCE M. Yves-Daniel Cochand

VICE-PRÉSIDENCE M. Hyonou Paik

Le président salue officiellement la présence de :

Pour la presse :

Mme Anne Buloz, Réformés

M. Lucas Vuilleumier, Protestinfo

Invités présents :

M. Silvano Keller, président du Conseil du Synode jurassien

M. Quentin Beck, candidat à la consécration pastorale

M. Micha Weiss, candidat à la consécration pastorale

Invité-e-s excusé-e-s :

Conseil d'État

Conseil communal de Val-de-Ruz

Église évangélique réformée de Suisse

Conférence des Églises romandes

Église réformée de Fribourg

Centre social protestant

Député-e-s à voix consultative

Église catholique romaine : MM. François Perroset (excusé) et Petru Popa (excusé)

Église catholique chrétienne : Mme Françoise Schetty (excusée)

Armée du Salut : M. Jean-Daniel Egger (excusé)

Église protestante unie de France région Est-Montbéliard : M. Marc Frédéric Muller (présent dès 9h30)

Fédération évangélique neuchâteloise : M. Valéry Gonin (pas répondu)

37 député-e-s et suppléant-e-s et 6 député-e-s avec voix consultative ont été convoqués.

35 député-e-s et suppléant-e-s sont présents et 31 députés dès 17h.

Ordre du jour

08h25 Ouverture de la session

1. Validations d'élections complémentaires de député-e-s et suppléant-e-s p. 3
2. Informations du Conseil synodal p. 3
3. Rapport n°1 du Conseil synodal : Avenir des communautés d'intérêt de langue allemande p. 6
4. Rapport n°2 du Conseil synodal : Mission spécifique "Église et Société" II p. 13
5. Rapport n°3 du Conseil synodal : Tableau des postes 2025 p. 26
6. Élections complémentaires :
Conseil synodal (1 ministre et 1 laïque) p. 37
Commission d'examen de la gestion (1 ministre)
Commission de consécration (1 ministre et 1 laïque)
Synode missionnaire (2 délégué-e-s et 2 suppléant-e-s)
7. Rapport de la commission de consécration p. 38
8. Rapport n°4 du Conseil synodal : Compte de résultat et bilan 2024 p. 40
9. Rapport n°5 du Conseil synodal : Rapport d'activité 2024 p. 43
10. Rapport n°6 du Conseil synodal : Intégration de la mission de la Sàrl CER Media Réformés
au sein de l'Office protestant des médias (CER) et dissolution de la Sàrl p. 45
11. Rapport n°7 du Conseil synodal : Répartition salariale des conseillères et conseillers
Synodaux en cas de poste vacant p. 52
12. Rapport d'information n°8 du Conseil synodal : Avenir du secteur cantonal bénévolat p. 57
13. Pétitions, propositions et motions éventuelles des Conseils paroissiaux
et des membres du Synode p. 58
14. Questions des député-e-s et réponses du Conseil synodal p. 58

- 11h15 Culte
- 12h15 Repas
- 13h30 Reprise de la session
- 18h00 Fin de la session

Ouverture de la session du 11 juin 2025

À 08h25 le **président** ouvre la 197^e session du Synode.

M. Yves-Daniel Cochand, président du Synode

Le président salue les personnes présentes et donne les informations nécessaires pour le bon déroulement de la session.

M. Yves-Daniel Cochand, député laïque de la paroisse de La BARC, prie pour le bon déroulement du Synode en lisant la profession de foi de l'EREN "Nous ne sommes pas neutres, nous sommes du côté de la paix".

1. Validations d'élections complémentaires de député-e-s et suppléant-e-s :

a) Nouveaux député-e-s :

Mme Myriam Robert, députée laïque, paroisse de l'Entre-deux-Lacs
M. Joel Keller, député communauté Don Camillo

b) Nouveaux suppléant-e-s : personne

❖ Le Synode valide les élections complémentaires des deux député-e s à l'unanimité

2. Informations du Conseil synodal

M. Yves-Daniel Cochand, président du Synode

Discours d'au revoir à Clémentine Miéville

Aujourd'hui, nous disons au revoir à une personne qui, pendant six ans, a marqué de son empreinte notre Église et ce Conseil synodal.

Quel remarquable engagement et quel courage de la part de Clémentine, qui se voyait propulsée au Conseil synodal à 26 ans à peine !

Mais ne sautons pas les étapes et remémorons-nous quelques faits saillants de son parcours personnel.

Née en 1993 au Val-de-Ruz, Clémentine Miéville grandit à Neuchâtel et Corcelles, ancrée dans ce canton et au service de l'EREN depuis bien longtemps déjà. Très jeune, elle s'implique en Église : monitrice, aumônerie jeunesse, puis Conseil paroissial de Neuchâtel à 18 ans.

En 2018, elle devient députée suppléante, puis députée dans cette noble assemblée avant de se présenter au Conseil synodal en 2019.

Elle est élue alors qu'elle termine un Master en droit social à l'Université de Neuchâtel. Elle rédigera son mémoire en parallèle à sa prise de fonction. Durant son mandat de conseillère synodale sont aussi nés ses deux enfants, Barthélemy (5 ans) et Olympe (3 ans).

Au Conseil synodal de 2019 à 2025, Clémentine a d'abord été référente du dicastère InfoCom de 2019 à 2021. À ce titre elle deviendra la figure de référence pendant la période Covid, devant à la fois gérer les synodes en ligne, la communication de crise et adapter les modes de fonctionnement. Depuis 2021 elle œuvre comme référente du dicastère de l'intérieur, avec en responsabilité les ressources humaines, l'accompagnement « métier » des ministres et les liens avec les paroisses en matière de postes, de transitions, de gouvernance. Elle est aussi déléguée du Conseil synodal à la commission de consécration.

Dès 2023, elle assume en plus un poste à 50% comme responsable RH ad intérim, pour construire un service RH de qualité, au service des personnes. Sa contribution au rapport synodal sur l'organisation de la fonction des ressources humaines de l'EREN a été cruciale. Outre l'accomplissement avec finesse des tâches habituelles liées à une fonction RH, elle a mis en place de nouvelles conditions générales d'emploi et directives ainsi qu'une procédure systématique de chartes et casiers judiciaires pour les permanent-e-s œuvrant avec la jeunesse.

Soulignons deux angles particuliers de l'engagement de Clémentine.

En premier lieu, il convient de relever la composante éthique de l'action de Clémentine, notamment pour la question des abus. Elle a été la personne de contact pour les signalements d'abus dans l'EREN, mais au-delà, elle a énormément contribué – sans que ce soit forcément très visible pour le paroissien lambda – à l'amélioration de la prévention et de l'accompagnement des cas d'abus. Elle a été confrontée à des cas et des situations difficiles à accompagner. Elle a aussi représenté l'Église dans une plateforme nationale de l'EERS concernant la prévention des abus spirituels et corporels, et à la protection de l'intégrité des personnes, apportant rigueur, écoute et sensibilité à ce dossier délicat.

Son sens éthique très affirmé se reflète aussi dans son engagement dans les questions d'Église inclusive. Elle a porté la vision idéale de l'Église réformée comme d'un lieu d'accueil inconditionnel où la Parole de Dieu est une bonne nouvelle de libération pour chacun, quel que soit son âge, son sexe, son appartenance, son genre, etc.

En deuxième lieu, je souhaiterais relever que Clémentine combine fort bien des qualités juridiques et humaines avec une personnalité vive, franche, alliant, fait assez rare, fermeté et humanité, efficacité et présence, rigueur et humour. Son expertise nous a été utile pour l'amélioration des procédures juridiques au sein de l'EREN. Pour en citer quelques-unes : la mise en place d'une nouvelle procédure pour l'élection des conseiller-ère-s synodaux, pour la destitution en cas de problèmes avérés, pour la question de la protection des données. Réputée pour sa clarté, sa joie, sa disponibilité, elle a su dans bien des circonstances inspirer confiance et trouver des solutions constructives.

Chère Clémentine, ton passage au Conseil synodal a donc laissé une empreinte forte : sur la structure de l'Église, dans les relations de travail, et surtout, dans le cœur de celles et ceux qui ont travaillé avec toi.

Dans ton discours d'élection, tu parlais de l'Église comme d'une famille immense unie par le Christ. C'est cette famille qui aujourd'hui te remercie du fond du cœur de ton travail, de ton témoignage et te souhaite de trouver, sur son prochain chemin, la même densité d'engagement, de sens, et de lien humain.

Mme Clémentine Miéville, conseillère synodale

Le discours a déjà été suffisamment long, alors je vous rassure je vais faire court comme à mon habitude. Je tenais à tous vous remercier pour votre confiance pendant six ans. Six ans intenses au Conseil synodal, six ans de joie mais pas que, six ans d'apprentissage, six ans dans une grande famille. C'est impossible que dans mon prochain engagement je retrouve autant d'intensité, autant de relations humaines, autant de franchise et autant de sens. Mais ne vous inquiétez pas, je ne pars pas très loin.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

Mesdames et Messieurs, chères et chers députés, chers amis,

Le Conseil synodal tient à vous rendre attentifs à sa situation actuelle. Depuis le départ du conseiller Florian Schubert en décembre 2024, le Conseil synodal fonctionne à six membres. Travailler en sous-effectif est une réalité que le Conseil synodal connaît bien : à de nombreuses reprises, il a déjà dû le faire. Ce n'est pas grave en soi, et nous arrivons à fonctionner en nous répartissant les tâches.

Néanmoins, avec le départ de Clémentine Miéville, de véritables carences en compétences vont apparaître – vous avez entendu, dans le discours d'Yves-Daniel Cochand, ce que nous perdons. Il nous faudra y pallier d'une manière ou d'une autre.

Le conseiller Jean Messerli va reprendre la référence du dicastère de l'intérieur, donc les ressources humaines, le lien avec les paroisses, l'accompagnement métier des ministres et autres employé-e-s de l'EREN. Jusqu'ici, le Conseil lui avait confié surtout les tâches liées à la mise en place du SIAJ, dans l'attente – pleine d'espérance – qu'un nouveau membre élu au Conseil synodal puisse assumer le dicastère jeunesse et famille qui était jusqu'en décembre occupé par Florian Schubert. Or, personne ne s'est présenté.

Nous espérons vivement que des candidates ou candidats se manifesteraient pour rejoindre notre Conseil. C'est donc avec un certain embarras que nous avons constaté qu'aucune candidature n'était parvenue.

Nous nous apprêtons donc à vivre, pour au moins un semestre, une configuration à cinq membres au lieu de sept. Ce qui constitue un réel défi.

Nous avons besoin que le Synode en ait pleinement conscience et qu'il porte ce souci avec nous, dans un esprit de bienveillance.

Comme chaque membre de l'exécutif est élu par le Synode, il est très difficile de recourir à de la suppléance hors de notre collège. C'est pourquoi nous nous répartissons les tâches et nous nous confions mutuellement des mandats en surplus de nos cahiers des charges. Mais cela est parfois difficile d'augmenter le temps de travail, autant pour les conseillers ministres qui ont aussi des tâches en paroisse que pour les conseillers laïques qui ont un autre travail.

Heureusement, nous pouvons compter sur notre administration et nos services généraux, que je tiens à remercier très chaleureusement. Sans eux, il nous serait tout simplement impossible de fonctionner.

Cependant, la surcharge actuelle du Conseil synodal – créée principalement par les sièges vacants et les postes non repourvus – pèse aussi sur l'ensemble de l'administration, où l'on perçoit des signes évidents d'essoufflement.

Les derniers mois ont été particulièrement lourds en termes de charge, notamment parce que deux postes essentiels pour l'ensemble de notre Église ont dû être assumés par le Conseil synodal lui-même : le poste de responsable RH, et celui – ou plutôt ceux – de responsables des services cantonaux.

Clémentine Miéville, puis Jacques Péter, ont été nommé-e-s responsables RH ad intérim. De même, Christine Hahn a assuré la responsabilité des services cantonaux, elle aussi ad intérim.

Ils ont pris ces charges avec un pourcentage bien inférieur à ce que prévoit le tableau des postes et à ce que requiert réellement la fonction. Nous les remercions très sincèrement pour cet engagement.

Au registre des bonnes nouvelles, le Conseil synodal est heureux de vous annoncer – même si l'information a déjà circulé dans les réseaux de l'EREN – l'arrivée prochaine de deux nouveaux responsables à l'administration centrale :

- M. Michaël Monnier comme responsable RH,
- et M. Julien Surmely comme responsable des services cantonaux.

Ces deux arrivées sont à la fois une bouffée d'air et une vraie providence. Mais elles demanderont un accompagnement soigné : ces personnes, bien que très compétentes, n'ont pas encore une connaissance approfondie de notre institution.

C'est pourquoi, à leur arrivée en septembre, notre mission sera de leur fournir tous les éléments nécessaires pour une prise de fonction fluide et une intégration sereine.

Le Conseil synodal se réjouit de leur venue, mais il sait qu'il devra relever ce défi d'accompagnement, jusqu'à ce qu'ils puissent évoluer de manière autonome dans le panorama de l'EREN, avec ses subtilités et sa culture.

Nous exhortons le Synode – et tout particulièrement son Bureau – à poursuivre activement ses recherches de personnes susceptibles de rejoindre notre Conseil.

Nous constatons que, malgré le fait que la fonction de conseillère ou conseiller synodal est absolument passionnante, elle ne suscite pas l'engouement. Il est vrai qu'elle est exigeante, et qu'elle demande des compétences et un engagement allant bien au-delà du cadre contractuel.

Et pourtant, elle est essentielle pour l'EREN.

Alors, le Conseil synodal vous le demande : aidez-nous à trouver des personnes compétentes, disponibles et prêtes à relever ce défi.

Nous ne souhaitons vraiment pas devoir fonctionner à cinq pendant plus de six mois.

3. Rapport n°1 du Conseil synodal : Avenir des communautés d'intérêt de langue allemande

Mme Christine Hahn, rapporteuse

Mesdames et Messieurs,

J'ai le privilège de vous présenter ce petit rapport concernant les communautés d'intérêt de langue allemande.

Il s'agit d'un petit rapport, mais pas anodin. L'acceptation des résolutions proposées par le Conseil synodal aura des implications :

- Sur le tableau des postes avec une diminution de 0,1 EPT. Le 0,15 EPT restant est intégré aux secteurs cantonaux, libérant les paroisses de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel de leur responsabilité.
- Sur le travail du ministre, soit d'accompagner les personnes de langue allemande, en particulier pour celles qui s'identifient à cette communauté. De plus le ministre concerné se doit d'effectuer une analyse avec les ministres bilingues et les personnes de langue allemande concernant les besoins et les possibilités de services.

Le point d'analyse est fondamental car il ne concerne pas seulement les villes de Neuchâtel et la Chaux-de-Fonds, mais bien tout le canton car des personnes de langues allemandes vivent sur tout le territoire cantonal.

Il sera possible, seulement après analyse, de définir le pourcentage nécessaire à la continuation des activités et comment ce pourcentage doit être réparti.

- Sur les bâtiments, car le Conseil synodal propose d'intégrer les bâtiments faisant partie des actifs laissés par la paroisse de langue allemande dans la politique immobilière de l'EREN.

Dans la volonté de continuer de servir les personnes de langue allemande vivant sur notre canton, le Conseil synodal vous invite à accepter les résolutions proposées.

Je vous remercie pour votre attention

Discussion sur l'entrée en matière

M. Christophe Allemann

Une petite intervention que nous savons en décalage, une remarque introductive qui concerne l'ensemble des discussions que nous aurons tout à l'heure.

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les membres du Synode, lors de notre lecture attentive des épais documents de cette session synodale, pas moins de 83 pages, sans compter les comptes 2024, nous avons relevé une amusante coquille orthographique en page 61 du document principal, avec le mot « amandées » revêtant un « a » au lieu d'un « e ». Une amande avec « a » n'est pas tout à fait la même qu'une amende avec « e », l'une se révélant nettement plus douce que l'autre.

Lors de la soirée de préparation du 22 mai passé à Cernier, en tout petit comité, nous avons plaisanté avec un membre du Conseil synodal à ce sujet, conseiller qui nous a laissé entendre le plaisir qu'il aurait à recevoir des amendes avec « a ». Alors, nous avons décidé de donner une suite effective à cette amande avec « a » remplaçant avantageusement l'amende avec « e ».

Tout à l'heure, en déposant notre premier amendement, nous offrirons donc un petit sachet d'amandes avec « a » à l'un des membres du Conseil synodal. Rassurez-vous, ce n'est absolument pas dans le but de les acheter ou de les rallier à notre cause, car nous les savons incorruptibles.

Comme nous risquons d'être bavards aujourd'hui, nous aurons certainement l'occasion de donner un sachet d'amandes avec « a » à chaque membre du Conseil synodal, étant donné que nous avons d'ores et déjà annoncé au moins six amendements au total. Pour la petite histoire, ces amendes viennent des magasins du monde, qui les certifient « éthiques et durables », en plus d'être douces, cela va de soi. Cette distribution d'amandes avec « a » est notre manière à nous, membres de la députation de la paroisse Val-de-Ruz, de faire « amende honorable ». Et nous vous laissons réfléchir à la manière dont vous voulez orthographier l'expression « amende honorable » avec « e » ou avec « a », pourvu qu'elle vous soit douce !

❖ Vote sur l'entrée en matière : acceptée à l'unanimité

Discussion de détail

Résolution 1

Le Synode valide l'abrogation de la convention tripartite du 25 mai 2011 relative à la poursuite d'activités paroissiales destinées aux personnes réformées de langue allemande dans le canton de Neuchâtel.

❖ Vote sur la résolution 1 : acceptée car non combattue

Résolution 2

Le Synode charge le Conseil synodal de planifier la fin de cette convention, au 31 décembre 2025, avec les ministres concernés.

❖ Vote sur la résolution 2 : acceptée car non combattue

Résolution 3

Le Synode supprime les dotations spécifiques attribuées aux paroisses de Neuchâtel (0,15 EPT) et La Chaux-de-Fonds (0,1 EPT) en faveur des communautés réformées de langue allemande et les libère de leur responsabilité envers elles, à l'exception éventuellement de tâches de coordination.

Amendement VDR

Le Synode supprime les dotations spécifiques attribuées aux paroisses de Neuchâtel (0,15 EPT) et La Chaux-de-Fonds (0,1 EPT) en faveur des communautés réformées de langue allemande et les libère de leur responsabilité envers elles, ~~à l'exception éventuellement de tâches de coordination.~~

Mme Esther Berger

Si la paroisse Val-de-Ruz est tout à fait d'accord avec les deux premières résolutions, en revanche la troisième résolution nous laisse perplexe, parce que si l'on supprime la dotation, on s'est demandé ce que veut dire "à l'exception éventuellement de tâches de coordination" ? S'il n'y a plus de convention tripartite, qu'y a-t-il encore à coordonner ? En discutant avec le président du Conseil synodal, j'ai compris le sens de cette petite phrase et la paroisse Val-de-Ruz vous propose donc de la supprimer et d'ajouter une résolution supplémentaire expliquant ce que sont ces tâches de coordination.

Résolution 3

Le Synode supprime les dotations spécifiques attribuées aux paroisses de Neuchâtel (0,15 EPT) et La Chaux-de-Fonds (0,1 EPT) en faveur des communautés réformées de langue allemande et les libère de leur responsabilité envers elles.

❖ Vote sur la résolution 3 : acceptée à l'unanimité

Résolution VDR supplémentaire 3bis

Le Synode charge les paroisses de prendre soin des personnes de langue allemande de leur territoire, veillant à leur intégration dans la communauté paroissiale (éventuellement par des activités bilingues – ou en mettant en lien avec un ministre germanophone) et leur permettre d'avoir connaissance de ce qui se fait en langue allemande au niveau du canton.

Mme Esther Berger

Il nous paraît clair qu'il y a des personnes de langue allemande sur tout notre territoire dont il faut s'occuper et c'est la charge des paroisses d'après ce que dit la résolution suivante.

Mme Christine Hahn, conseillère synodale

Le Conseil synodal fait sienne la résolution supplémentaire de Val-de-Ruz.

❖ Vote sur la résolution 3bis: acceptée par 32 oui, 1 non et 1 abstention

Résolution 4

Le Synode crée un poste de 0,15 EPT dans le tableau des secteurs cantonaux pour maintenir une offre en langue allemande sur l'ensemble du canton.

Amendement VDR

Le Synode crée un poste de 0,15 EPT jusqu'en juin (ou septembre) 2026 dans le tableau des secteurs cantonaux pour maintenir une offre en langue allemande sur l'ensemble du canton.

Mme Esther Berger

Val-de-Ruz souhaite proposer l'amendement afin de limiter ce poste dans le temps de façon à ce que ce soit cohérent avec ce qui est dans une résolution suivante, à savoir qu'en 2026 il y aura un rapport d'information et nous souhaitons aussi que ce rapport soit décisionnel. Dans les différentes discussions, il m'a été dit, et j'en profite pour le placer ici, que ce 0,15 EPT pourrait être limité dans le temps et aussi l'inscrire dans la rubrique des postes interparoissiaux. Le poste est créé jusqu'en juin ou septembre, selon le service RH.

Mme Christine Hahn, conseillère synodale

Le Conseil synodal ne souhaite pas limiter dans le temps ce 0,15 EPT parce qu'il y a besoin d'analyse et on ne veut pas bloquer ce poste si ensuite on décide de le continuer. Le Conseil synodal garde sa résolution. Par contre dans l'amendement 6, si vous souhaitez un rapport décisionnel, le Conseil synodal l'acceptera.

M. Daniel Schneider

De manière complémentaire, nous proposons une modification des secteurs en disant, à la place du tableau des secteurs cantonaux, d'indiquer dans la rubrique des postes interparoissiaux. Dans le rapport du Conseil synodal, il est exprimé le fait que ces 0,15 EPT sont entièrement dédiés aux missions des paroisses. Donc, par cohérence avec cette intention, nous proposons d'amender la résolution sous la forme d'une inscription dans la rubrique des postes interparoissiaux.

Mme Christine Hahn, conseillère synodale

Le Conseil synodal l'a mis dans les secteurs cantonaux pour une question de gouvernance. Si c'est mis dans le secteur interparoissial, la gouvernance revient aux paroisses. Mais là, l'idée est que la gouvernance soit au niveau du Conseil synodal pour que le travail puisse se faire dans tout le canton. Si nécessaire, en 2026, selon l'analyse, cela pourra être changé et mis en interparoissial. Mais actuellement, il est important que cela soit au niveau cantonal pour la question de gouvernance. Sinon on remet tout aux deux paroisses et ce n'est pas le but.

Mme Esther Berger

Deux questions se posent, ce 0,15 EPT c'est une personne ou plusieurs personnes ? Si c'est une personne, de fait on continue ce qui existe déjà, à savoir qu'il y a une personne qui gère les choses de langue allemande. Jusqu'à maintenant c'était sur deux personnes mais là c'est sur une. Et de fait, les paroisses devraient pouvoir interpeller cette personne pour qu'elle vienne sur leur territoire. Du coup il me semble que la gouvernance interparoissiale serait logique. Si c'est sur plusieurs personnes, il est évident que ces personnes seront réparties sur l'ensemble du canton et donc dans nos différentes paroisses. Christine, quand tu parlais des deux paroisses, à ma connaissance si on parle d'interparoissial, c'est les neuf paroisses. On vient de décider que la convention tripartite était abrogée donc la convention n'existe plus, donc c'est avec toutes les paroisses qu'il faut négocier.

Mme Christine Hahn, conseillère synodale

La gouvernance, on ne peut pas la mettre à toutes les paroisses pour l'année qui vient pour le temps d'analyse. Ce temps d'analyse doit être dirigé par le Conseil synodal. Comment allez-vous mener l'analyse en tant que paroisse ? L'analyse doit se mener avec des ministres, avec des personnes concernées et au niveau cantonal. En 2026, on rebat les cartes et on vous présentera quelque chose si on a trouvé une autre manière de gérer la gouvernance. Mais pour le temps d'analyse, il est impératif que le Conseil synodal puisse la mener lui-même, avec les personnes concernées des neuf paroisses.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

Déjà pour la question entre secteurs cantonaux et interparoissiaux, évidemment les différences ne sautent pas aux yeux. Pour les paroisses, c'est très clair, ce sont les paroisses qui décident. Pour les services interparoissiaux, soit la gouvernance est laissée aux paroisses, soit nous trouvons une sorte de gouvernance qui est toujours de la responsabilité des paroisses. C'est ce que le Synode nous a demandé de faire pour le SIAJ, ce qui est normal vu que c'est un très gros secteur. Pour le SIAD, pour le moment, la gestion est vraiment interparoissiale avec les Conseils paroissiaux. Concernant les secteurs cantonaux, le meilleur exemple qu'on a est Terre Nouvelle. Toutes les paroisses doivent faire la mission de Terre Nouvelle mais il y a une coordination cantonale. Là, on a exactement la même chose en plus petit si on veut bien. Si nous allons vers une aumônerie de langue allemande dans le canton, nous avons besoin d'une coordination cantonale pour une mission qui se déploie dans les paroisses d'où l'analyse du Conseil synodal

disant que c'est un secteur cantonal et non pas un secteur interparoissial. Si c'est un secteur interparoissial, les paroisses gèrent complètement cette aumônerie. C'est aussi possible mais alors elles font la coordination entre elles et trouvent une forme de gouvernance.

Concernant le 0,15 EPT, pour le moment il y a quelqu'un qui occupe ce poste. Le Conseil synodal veut analyser l'évolution. Actuellement la mission représente 0,15 EPT pour accompagner les communautés d'intérêt de langue allemande. Au sein de l'EREN, il y a des personnes qui parlent allemand et pour qui ce n'est pas un problème d'accompagner des personnes dans cette langue. Maintenant, on doit étudier comment cela va se mettre en place. Une personne part bientôt à la retraite, ce qui permet aussi la flexibilité. Mais on n'a pas de réponse immédiate. On espère que cette mission va être, à terme, partagée au sein des paroisses avec des personnes qui s'inscrivent en étant d'accord de rendre des services en allemand.

M. Thierry Muhlbach

Si nous passons à un service pour l'ensemble des neuf paroisses et que nous arrêtons d'avoir un service spécifique à La Chaux-de-Fonds et à Neuchâtel pour les personnes de langue allemande, du coup c'est obligé que cela soit cantonal pour des raisons toutes pratiques. Il y aura un certain nombre de ministres qui parlent allemand. Quand une famille est en deuil, et qu'elle souhaite avoir une intervention en allemand, il faut que soit centralisée l'information de quels sont les ministres qui parlent allemand pour que la famille puisse s'adresser à quelqu'un. Concrètement, la personne qui a en charge ce pool de ministres qui parlent allemand, elle va s'engager auprès de la famille pour chercher le ministre disponible. On ne va pas envoyer les pompes funèbres ou envoyer une famille contacter l'un après l'autre les ministres qui parlent allemand pour trouver peut-être au 4^{ème} ou 5^{ème} appel, quelqu'un qui accepte. Cela ne peut pas être interparoissial, mais cela doit être centralisé. Je plaide donc pour que, premièrement, cela soit cantonal et deuxièmement, que nous sachions enfin de combien de ministres qui parlent allemand nous disposons. Arrêtons de construire je ne sais quel système si nous ne savons même pas qui parle allemand. Commençons par le commencement. Une fois centralisé, les gens vont s'adresser à la personne qui s'en occupe et c'est elle qui va chercher le ministre pour le mariage, le service funèbre ou autre activité. La deuxième chose est que nous pouvons aussi proposer des cultes bilingues, peut-être dans des paroisses où il n'y a pas de ministre qui parle allemand.

Mme Esther Berger

Nous avons bien entendu que le ministre qui est à 0,15 EPT est sensé soutenir le Conseil synodal dans le fait de faire l'analyse. En ce sens, on peut comprendre que 0,15 EPT peut être indispensable. C'est 6h par semaine. 6h par semaine pour savoir qu'il y a trois ou quatre ministres qui parlent allemand et en proposer un pour un service funèbre ou un mariage tous les quelques mois, cela me paraît juste gigantesque. Je veux bien m'associer au Conseil synodal pour dire que les 0,15 EPT vont aller dans le sens de l'analyse. Je propose donc qu'on amende l'amendement du Val-de-Ruz.

Nouvel amendement VDR

Le Synode crée un poste de 0,15 EPT jusqu'en juin (ou septembre) 2026 dans le tableau des secteurs cantonaux pour maintenir une offre en langue allemande et soutenir le Conseil synodal dans l'analyse des activités en langue allemande, sur l'ensemble du canton.

M. Jacques Péter, conseiller synodal

J'aimerais rappeler qu'aujourd'hui il y a des hommes et des femmes qui vivent un culte mensuel en allemand à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds. Qu'est-ce que vous diriez si subitement dans une paroisse, on disait qu'on allait fermer ? Il faut en être conscient. Ce 15%, cela pourra être 12.5% ou 13% peu importe, on peut en discuter, mais ce 15% c'est un collaborateur, et jusqu'à preuve du contraire, vous n'avez jamais dit, en tant que Synode, que les ministres devaient être licenciés, donc il y a un contrat de travail. La deuxième chose, c'est qu'actuellement il y a mensuellement un culte à La Chaux-de-Fonds et un culte à Neuchâtel et il y a de l'accompagnement personnel qui est fait par les ministres. On ne peut pas, du jour au lendemain,

dire qu'on supprime ces prestations. D'où le fait que le Conseil synodal dit qu'on doit garder un pourcentage pour permettre l'accompagnement et l'intégration de ces personnes dans les paroisses et en parallèle étudier la formule du futur. Je souhaiterais que vous n'oubliez pas qu'il y a des hommes et des femmes qui ont besoin encore de ministres. Merci.

Mme Esther Berger

La paroisse VDR souhaite vraiment souligner qu'elle ne remet pas en cause le 0,15 EPT et son existence puisque nous n'y avons pas touché dans l'amendement. Nous avons simplement souhaité qu'une analyse soit effectuée, et qu'à la fin de cette analyse, nous souhaitons un rapport décisionnel, et c'est un des amendements suivants, et nous souhaitons que ce 0,15 EPT ne soit pas gravé dans le marbre mais qu'il y ait une évaluation en 2026 qui donne au Synode l'occasion de le diminuer ou de l'augmenter. Peut-être que les ministres qui ont fait des choses en allemand auront donné un 0,5 EPT et je souhaite, à titre personnel, être dédommée quand je fais quelque chose en langue allemande parce que bien que je maîtrise l'allemand, cela me prend un temps fou de faire quelque chose en allemand. Donc nous ne remettons pas en cause ce 0,15 EPT, mais nous demandons qu'il soit limité dans le temps pour être réévalué en 2026. Conformément à ce qu'a dit Christine, l'amendement à notre propre amendement dit simplement que ce poste de 0,15 EPT est aussi actif dans l'analyse du Conseil synodal.

M. Olivier Schneider

Ayant entendu les arguments du Conseil synodal, je retire ma demande d'amendement mais en souhaitant que le Conseil synodal intègre dans sa réflexion un mode de fonctionnement qui serait analogue à celui du SIAD, c'est-à-dire de voir quel est le mode le plus approprié pour remplir ces activités de langue allemande dans les structures paroissiales, sachant que c'est destiné aux paroisses.

Opposition de l'amendement de Val-de-Ruz avec la résolution du Conseil synodal :

- Amendement VDR : 8
- Résolution CS : 22

Résolution 4

Le Synode crée un poste de 0,15 EPT dans le tableau des secteurs cantonaux pour maintenir une offre en langue allemande sur l'ensemble du canton.

- ❖ Vote sur la résolution 4 : acceptée par 27 oui, 0 non et 7 abstentions

Résolution 5

Le Synode décide que les bâtiments faisant partie des actifs laissés par la paroisse de langue allemande en 2011 sont intégrés dans la politique immobilière globale de l'EREN (maintien, rénovation ou vente).

- ❖ Vote sur la résolution 5 : acceptée car non combattue

Résolution 6

Le Synode charge le Conseil synodal de lui présenter un rapport d'information, en juin 2026, des activités offertes aux personnes de langue allemande à l'issue de l'analyse des besoins.

Amendement VDR

Le Synode charge le Conseil synodal de lui présenter un rapport décisionnel d'information, en juin 2026, des activités offertes aux personnes de langue allemande à l'issue de l'analyse des besoins, afin de proposer au Synode la mise en place d'un poste cantonal au taux d'emploi nécessaire pour offrir ces activités.

Mme Esther Berger

Dans la même ligne que la résolution précédente, nous souhaitons un rapport décisionnel qui donne au Synode, d'une part, toutes les informations sur les activités germanophones et d'autre part, qui donne aussi la possibilité au Synode d'augmenter ou de diminuer le quota d'EPT destinés aux activités germanophones. Je le redis, en tant que germanophone, je souhaite être indemnisée quand je fais quelque chose en allemand.

Mme Christine Hahn, conseillère synodale

Le Conseil synodal accepte que cela soit un rapport décisionnel mais par contre la mise en place d'un poste cantonal, c'est difficile parce qu'on ne sait justement pas l'analyse alors on propose plutôt la mise en place d'un système ad hoc. On ne sait pas s'il sera cantonal ou interparoissial, c'est l'analyse qui le montrera.

M. Christophe Allemann

Le Val-de-Ruz retire le terme cantonal de son amendement.

Amendement VDR

Le Synode charge le Conseil synodal de lui présenter un rapport décisionnel d'information, en juin 2026, des activités offertes aux personnes de langue allemande à l'issue de l'analyse des besoins, afin de proposer au Synode la mise en place d'un poste au taux d'emploi nécessaire pour offrir ces activités.

M. Thierry Muhlbach

C'est avec grand plaisir que je suis dans cette Église depuis sept ans. La question du bilinguisme, dans l'Église d'où je viens, était beaucoup plus simple et beaucoup plus évidente. C'est à dire que dans le quota des ministres qui parlent allemand, tout simplement comme un autre culte, comme un autre service, la visite, l'accompagnement du deuil, etc., cela fait partie du travail. On ne va pas saucissonner pour cela, je trouve que c'est trop compliqué de se casser la tête pour savoir quel quota de travail pour un culte en allemand et quel quota de travail pour un culte en français. Les ministres qui parlent allemand sont au service de l'EREN, comme tous les autres ministres, et quand il y a un culte en allemand à faire, pour un service funèbre, et bien on va le faire, et point barre. Il n'y a pas de poste supplémentaire. Et le travail en allemand, et bien, on le fait si on sait le faire. Et si on ne veut pas être sur la liste des ministres parlant allemand parce que c'est trop compliqué, et bien on ne s'inscrit pas sur cette liste. Et on arrête un peu tout ce cinéma.

Mme Esther Berger

Dans le fond je rejoins tout à fait Thierry, mais je lui rappelle que nous ne sommes plus en Alsace mais que nous sommes bien dans le canton de Neuchâtel, francophone, avec une majorité de ministres ne parlant pas l'allemand. Cela veut dire que le temps de travail repose sur un nombre de ministres plus restreint. En suivant ta logique, je suis pour qu'on enlève complètement ce 0,15 EPT et c'est de la responsabilité de tous les ministres que d'accompagner les personnes germanophones. Personnellement je ne suis pas de cet avis-là parce que je le redis, je trouve juste que nous soyons reconnus dans ce que nous faisons et que notre temps de travail soit reconnu. En étant en partie en paroisse et en partie au SIAJ, mon temps de travail est forcément divisé dans mon agenda et je trouve juste que les personnes qui font des choses soient reconnues pour ce qu'elles font. Pour nous, il est vraiment important que le rapport décisionnel vienne appuyer ce qui se fait et vienne soutenir l'activité des ministres et que cette activité soit reconnue.

Mme Christine Hahn, conseillère synodale

Le Conseil synodal fait sien l'amendement de Val-de-Ruz.

Résolution 6

Le Synode charge le Conseil synodal de lui présenter un rapport décisionnel, en juin 2026, des activités offertes aux personnes de langue allemande à l'issue de l'analyse des besoins, afin de proposer au Synode la mise en place d'un poste au taux d'emploi nécessaire pour offrir ces activités.

- ❖ Vote sur la résolution 6 : acceptée par 31 oui, 3 non et 0 abstention
- ❖ Vote d'ensemble : accepté à l'unanimité

4. Rapport n°2 du Conseil synodal : Mission spécifique "Église et Société" II

M. Yves Bourquin, rapporteur

Chères et chers membres du Synode,

Lors de la présentation de notre premier rapport sur la mission « Église et Société » au dernier Synode, vous avez réagi avec attention et exigence. Vos interpellations ne portaient pas tant sur la pertinence de cette mission – que vous avez reconnu comme nécessaire – mais sur la clarté de nos propositions, leur concrétisation, et leur ancrage dans la réalité vécue des paroisses des secteurs de l'EREN.

Nous avons donc entendu qu'il fallait préciser certaines choses. Le Conseil synodal espère que ce second rapport, qui complète et amende le premier, répond à ces attentes. Il tient compte des débats que vous avez menés, des nuances que vous avez exprimées, des questions que vous avez soulevées. Il propose un cadre que nous espérons plus clair, mieux inscrit dans notre organisation, tout en conservant une souplesse indispensable à la diversité de nos terrains.

En page 19 du rapport, un résumé simple – mais assez précis – illustre comment un organe de l'EREN pourrait solliciter le Conseil synodal dans le cadre d'un projet Église et Société, que ce soit pour une demande de soutien en personnel ou une aide financière.

C'était une de vos demandes.

Quelques points clés du rapport méritent aussi d'être soulignés :

Tout d'abord, le Conseil synodal vous propose d'acter un principe clair : la mission Église et Société, au niveau local, relève de la responsabilité des paroisses, au même titre que le culte, les actes ecclésiastiques, la formation ou la vie spirituelle. Ce n'est pas un « à-côté » : c'est une mission fondamentale.

C'est une évidence pour la tradition multitudiniste de notre Église qu'il convient de poser noir sur blanc : le territoire de l'EREN est celui des paroisses, et c'est dans ces liens concrets avec la société que cette mission prend corps en premier lieu.

Encore faut-il, bien sûr, que les paroisses aient les ressources pour l'assumer.

Le rapport précise donc deux choses :

- Premièrement, la mission ordinaire Église et Société doit être portée par les ressources ordinaires des paroisses. Le Synode doit évaluer si la dotation est suffisante pour cela.
- Deuxièmement, les projets plus ambitieux ou ponctuellement exceptionnels doivent pouvoir bénéficier d'un soutien, qu'il soit financier ou sous forme de postes (EPT). Le Conseil synodal se propose pour être l'organe d'évaluation de ces soutiens, ce qui est logique dans l'organisation de notre Église.

À partir de ces éléments, trois niveaux de responsabilité se dessinent :

- Les paroisses, d'abord, qui doivent pouvoir intégrer cette mission dans leur action ordinaire. C'est dans le cadre de la répartition globale des postes que la question de la dotation pour cette mission doit être évaluée. C'est pourquoi les amendements proposés par la paroisse du Val-de-Ruz, qui visent à renforcer les ressources locales, sont tout à fait cohérents dans leur logique.

Néanmoins, comme nous l'expliquerons plus tard, le Conseil synodal ne pourra pas les soutenir, pour des raisons que nous détaillerons en temps voulu.

- Le Conseil synodal, ensuite, doit disposer d'une latitude – un mot important (latitude ne veut pas dire attribution systématique, cela signifie possibilité de le faire – pour soutenir des projets émanant des différents terrains de l'Église, en particulier des paroisses, mais aussi des autres secteurs notamment l'interparoissial. À titre d'exemple : plusieurs projets issus de la plateforme R&D n'ont pas pu voir le jour, faute de marge de manœuvre suffisante. C'est ce que nous voulons changer.
- Enfin, l'administration centrale doit pouvoir s'appuyer sur un organe de coordination de ces projets. Et le service le mieux placé pour cela est celui qui est lié au dicastère de l'extérieur du Conseil synodal : le service InfoCom et levée de fonds. C'est celui qui pourra aussi maximiser les synergies entre organisation, promotion, levée de fonds, ressources, etc.

Ce service, déjà expérimenté, serait donc renforcé par deux missions en lien direct avec Église et Société :

1. La coordination de l'événementiel cantonal.
2. La promotion, le recrutement et la reconnaissance du bénévolat à l'échelle cantonale.

Ces deux dimensions sont essentielles. Car même lorsqu'une paroisse ou un autre lieu souhaite organiser un événement d'ampleur, elle aura souvent besoin du soutien d'autres paroisses en termes de forces bénévoles.

Le Conseil synodal propose donc que le service InfoCom et levée de fonds devienne un centre de coordination pour ces projets transversaux. Il en a la compétence, l'expérience, et la vision.

Pourquoi le Conseil synodal propose-t-il l'attribution d'une latitude d'1,5 poste ?

Eh bien parce qu'il faut qu'il soit mesuré. Suffisamment large et suffisamment restreint. Le but est qu'il permette un cadrage tout en ayant de la souplesse. 1,5 poste permettrait de soutenir plusieurs projets en parallèle, sur la durée, et avec une cohérence stratégique.

Ce 1,5 poste n'est pas une charge automatique, vu qu'il s'agit d'une latitude. Peut-être que pour un temps, aucun ne sera attribué ; ou au contraire durant une période la totalité le sera. Mais c'est une invitation à la créativité, une manière de dire aux paroisses et aux terrains de l'Église : vous n'êtes pas emprisonnés dans vos ressources ordinaires, vous avez de la marge pour créer des projets et sortir du cadre. Des ressources existent. Profitez-en. Osez. Faites des choses de belle qualité pour la société.

Enfin, il faut le rappeler : Église et Société, ce n'est pas que de l'événementiel – même si celui-ci a une place importante.

C'est aussi :

- Culturel : partenariats avec des associations culturelles, expositions d'art, concerts, patrimoine, musées...
- Débat de société et politique : participation aux réflexions de la SPMN, présence théologique dans les débats publics, commissions d'éthique, lien avec l'ACN...
- Académique : conférences, interventions dans des écoles ou des universités, expertise...
- Monde du travail : une aumônerie pour une entreprise ou pour une corporation et en partenariat direct avec elle, une expertise pour un groupe dirigeant, un mandat pour de l'éthique au sein d'une institution, etc.

Ces éléments ont été donnés dans le premier rapport et sont autant de terrains et d'occasions de faire Église dans la société.

Conclusion :

Si le Synode, dans sa sagesse, a reconnu l'importance de cette mission, il lui revient maintenant d'en permettre le déploiement réel. Le Conseil synodal vous propose une voie simple, adaptable, et à la dimension des ressources de l'EREN. À vous de la valider, de l'ajuster si besoin, mais surtout : de la faire vivre.

M. Christophe Allemann

La paroisse Val-de-Ruz entrera en matière dans cette discussion. Elle vous proposera plusieurs amendements.

Nous rejoignons l'analyse du Conseil synodal sur une partie des points mentionnés dans ce rapport, mais nous souhaitons que le Synode donne une orientation différente relative à l'investissement concret des paroisses dans cette mission de notre Église. Nous en discuterons tout à l'heure. Pour le moment, nous soulignons les points positifs de ce rapport : l'introduction et le rappel de l'ecclésiologie multitudiniste de notre EREN, la définition comme mission transversale de l'interaction entre l'Église et la Société, portée à la fois par les paroisses et l'Église cantonale, ou encore la distinction entre des événements d'ampleur cantonale et des tâches à horizon paroissial.

Nous apprécions également le redimensionnement à hauteur de 1,7 EPT, contre 3 EPT dans un précédent projet, des forces dévolues à la mission spécifique « Église et Société » pour mieux tenir compte des capacités financières réelles de notre Église.

L'établissement des critères d'attribution des EPT cantonaux établis par le Conseil synodal nous semble réaliste et judicieux.

C'est pour ces raisons, notamment, que nous invitons le Synode à entrer en matière dans cette discussion sur le rapport présentant la mission spécifique « Église et Société ».

Nous apporterons ensuite quelques perspectives différentes à l'occasion de la distribution de nos sachets d'amandes et de la présentation de nos différents amendements.

❖ Vote sur l'entrée en matière : acceptée à l'unanimité

Discussion de détail

Résolution 1

Le Synode établit que la mission « Église et Société » sur le plan local est une responsabilité inhérente à chaque paroisse, dans l'esprit de la Constitution de l'EREN et de l'art. 25 des statuts paroissiaux.

Amendement C. Allemann

Le Synode établit que la mission « Église et Société » sur le plan local est une responsabilité inhérente à chaque paroisse, dans l'esprit de la Constitution de l'EREN et de l'art. 25 des statuts paroissiaux. Le Synode encourage concrètement cette mission en mettant à disposition des 9 paroisses de l'EREN 0,9 EPT au total, répartis équitablement entre chaque paroisse à raison de 0,1 EPT.

M. Christophe Allemann

Monsieur le président, chères consœurs et chères confères membres du Synode, la résolution n° 1 du Conseil synodal est l'une des phrases que je préfère dans le rapport « Église et Société ». Elle dit l'importance de la mission locale « Église et Société ». Oui, la mission Église et Société sur le plan local est une responsabilité inhérente à chaque paroisse dans le sens de la Constitution de l'EREN ; j'en suis intimement convaincu.

Nous pourrions nous contenter de célébrer cette belle phrase qui ne nous coûte pas un centime, qui ne nous engage finalement à pas grand-chose.

Chères consœurs et chers confrères membres du Synode, tenez-vous à cette phrase qui affirme que la mission locale « Église et Société » est de la responsabilité de chaque paroisse ? À quel point tenez-vous à cette phrase ? Juste avec des mots, voire avec des vœux pieux ? Ou alors en mettant des moyens concrets dans la balance ? Pourquoi pas à hauteur de 0,9 EPT au total ? Et si chaque paroisse prenait cette mission à cœur en attribuant 0,1 EPT à cette mission ?

Le descriptif de la page 17 du rapport est édifiant : « La paroisse est en lien avec les autorités communales de son territoire, avec les associations et sociétés locales, avec les actrices et acteurs culturel-le-s, avec les artisans, agriculteurs, vignerons et commerçants, avec les entreprises sises sur son territoire, avec les habitants des agglomérations de son territoire. ». Et nous sommes également d'accord avec la conclusion qu'en tire le Conseil synodal, à la ligne suivante : « Cette mission est tout aussi importante que la célébration, la formation, l'édification de la vie spirituelle. Il y a donc largement de quoi occuper 0,1 EPT par paroisse dans cette perspective.

Certes, vous pensez peut-être comme moi que les ressources en postes ministériels attribués aux paroisses vont diminuer et que cela risque de compromettre l'accomplissement effectif de cette mission « Église et Société » dans sa dimension locale.

Si, en effet cette mission locale « Église et Société » est essentielle, pourquoi ne pas lui attribuer des forces ministérielles ? Si certaines missions « Église et Société » se faisaient naturellement et facilement dans les années 80, mais que ce n'est plus le cas actuellement, en raison de modifications structurelles de nos communes et nos paroisses, pourquoi ne pas redynamiser cette mission à coups de pourcentages de travail ?

Sans forces paroissiales réellement attribuées à cette mission, nous craignons qu'elle reste un magnifique vœu pieux, qui ne nous engage à rien de concret. Et cela serait non seulement regrettable, mais surtout contre-productif.

Alors, chers membres du Synode, je vous invite, au nom du Conseil paroissial Val-de-Ruz à attribuer des forces effectives et réelles à la dimension locale de cette mission « Église et Société », à hauteur de 0,9 EPT, ce qui nous semble raisonnable. Nous vous invitons donc à accepter notre amendement formulé de la manière suivante : « Le Synode établit que la mission « Église et Société » sur le plan local est une responsabilité inhérente à chaque paroisse, dans l'esprit de la Constitution de l'EREN et de l'art. 25 des statuts paroissiaux. Le Synode encourage concrètement cette mission en mettant à disposition des neuf paroisses de l'EREN 0,9 EPT au total, répartis équitablement entre chaque paroisse à raison de 0,1 EPT.

Mme Sylvane Auvinet

Les 3 EPT Église et Société constituaient un peu le cœur du rapport EREN2023, dans le sens où l'idée principale était de sortir des forces des paroisses pour les engager ailleurs, pour toucher les protestants hors paroisses. Là on baisse déjà à 1,5 EPT et je serais déçue de baisser davantage. Pour moi il faut vraiment maintenir au moins ce 1,5 EPT.

Je comprends la proposition de Val-de-Ruz, et en effet c'est important d'encourager cette mission Église et Société en interne, mais formulée comme cela, j'ai l'impression que ça revient à remettre simplement des EPT en paroisse. Je crois que c'est important qu'on garde des EPT pour cette mission externe, hors paroisse.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

Le Conseil synodal salue et reconnaît la cohérence de la proposition du Val-de-Ruz.

Mais, une attribution de 0,1 EPT à chaque paroisse nous semble un peu problématique, déjà parce qu'on a l'impression que tout va se diluer. Plutôt que de former quelque chose de compacte, de cohérent, d'utilisable, et bien là on va simplement séparer la chose, la morceler.

Encore en plus, le Synode est sorti du système de l'égalité arithmétique à chaque paroisse alors pourquoi cette mission précise devrait être partagée de façon égalitaire ?

Et si ce n'est pas partagé de façon égalitaire, pourquoi est-ce que le Synode ne se saisit pas du tableau des postes pour mettre des postes supplémentaires Église et Société, ce qui est votre droit et on l'a mis dans le rapport.

Qu'on se comprenne bien, le Conseil synodal avait une utopie il y a encore trois ans. Cette utopie était d'arriver à des paroisses de grandeur à peu près équivalentes pour que nous puissions établir des missions équivalentes avec des EPT équivalents. Cela serait magnifique, et qu'on ait à côté de cela des services interparoissiaux. Mais pourquoi diantre, juste cette mission Église et Société, serait-elle partagée de façon arithmétique selon ce système ? Si c'est pour faire un effet prophétique, ok, mais en même temps cela va sectorialiser énormément. Franchement, recevoir 0,1 EPT de plus dans chaque paroisse, cela va être perdu dans la masse. Par contre, ce qui n'est pas perdu dans la masse, c'est d'avoir 1,5 EPT à disposition pour faire des projets, parce que là, on peut vraiment discuter. Dans le cas de la cohérence du Val-de-Ruz, qui est à reconnaître, évidemment si on donne plus à la main droite, on va enlever un peu à la main gauche.

Avec 0,5 EPT, comme le propose le prochain amendement de Val-de-Ruz, on entend déjà des paroisses, qui ont des projets, qui se demandent comment elles vont partager, ou lors de moments de grandes fêtes de l'Église où plusieurs paroisses aimeraient faire des choses, de façon concomitante. On est à l'aiguillage avec ce premier amendement. Si on entre dans le système Val-de-Ruz, on va devoir suivre les amendements Val-de-Ruz, et si on entre dans le système Conseil synodal, on va suivre les résolutions du Conseil synodal. Par contre, si on entre dans le système Val-de-Ruz, je pense qu'il serait intéressant que le Synode étudie quand même la latitude, voir si vraiment 0,5 EPT est suffisant pour le Conseil synodal.

Dernier point, la paroisse Val-de-Ruz a considéré qu'il est normal, pour des questions arithmétiques, de balancer le dernier 0,1 EPT sur le secteur cantonal pour en arriver au même taux de poste, mais je vous rappelle qu'il y a une analyse qui a été faite pour le secteur et celui-ci dit que ce qui lui semble bien, c'est d'avoir la mission bénévolat et la mission Église et Société pour 0,2 EPT.

Mme Bénédicte Gritti

Une chose qui me fait réagir concerne la proposition du Val-de-Ruz évidemment, c'est de dire qu'il nous faut à tout prix réinjecter ce 10% pour que cette mission puisse être accomplie au sein des paroisses. Ce qui me surprend, c'est que cette mission est une mission paroissiale et pas exclusivement et uniquement ministérielle. Donc par chance, je n'ai pas besoin, sur le territoire de La BARC, de faire tous les commerces moi toute seule pour créer du lien, je peux compter également sur les paroissiens, sur mon Conseil paroissial qui lui aussi a pour mission de créer du lien avec sa commune, avec ses autorités communales. Donc de mon point de vue, ce que nous faisons aujourd'hui, c'est déjà du lien social, cela a été reconnu autant par la proposition du Val-de-Ruz que par l'acceptation du Conseil synodal. Je n'ai pas besoin d'avoir un 10% supplémentaire exclusivement dédié à cette activité. Elle se fait, et par chance, pas que par moi. Donc c'est déjà aussi pour moi un soulagement. Ensuite, je préfère très largement qu'il y ait un bon pourcentage dédié à Église et Société pour que justement nous puissions avoir des projets de qualité et d'envergure qui se mettent sur pied dans notre canton, à diverses occasions, qui méritent un tel taux et un tel engagement.

M. Julien von Allmen

Je trouve que le Conseil synodal a vraiment écouté tout ce qui a été dit. On est clairement dans un travail à faire en paroisse qui est un travail de lien et il y a un travail qu'on peut faire au niveau cantonal avec des projets. Pour moi le hiatus qui demeure, c'est qu'on garde la même dénomination Église et Société, il faudrait vraiment arriver à appeler cela autrement.

Le travail de lien, ce ne sont pas que les ministres, ce sont aussi les paroissiens. Donc quand il y a des missions paroissiales, ce ne sont pas que les ministres, c'est le travail du Conseil paroissial et des paroissiens. Et j'ajouterai encore qu'avec cette réserve financière pour payer des projets, des gens, cela peut aussi nous permettre d'engager des gens qui ont des compétences pour des

projets que les ministres ou les paroissiens n'ont pas. Pour moi, c'est vraiment une grande avancée dans ce qu'on peut appeler "la souplesse de l'Église" et aussi une capacité à faire autre chose que ce qu'on fait d'habitude.

Mme Véronique Tschanz Anderegg

Merci au Conseil synodal d'avoir réagi rapidement et d'avoir amené des améliorations, même si à l'époque nous étions entrés en matière sur ce rapport. Nous sommes d'accord avec l'intervention du Joran, à savoir que cette dissolution de 0,1 EPT va disparaître dans des activités habituelles. On a eu un très bon exemple avec la nuit des Églises, et là j'anticipe un petit peu sur le prochain amendement, à savoir que la répartition, l'intégration et la coordination confiée à InfoCom nous a permis de travailler en toute liberté et, avec leur aide, de pouvoir faire de la pub sans s'inquiéter d'avoir à la faire soi-même. Le Val-de-Travers est ok pour voter la résolution telle qu'elle a été présentée par le Conseil synodal.

M. Hyonou Paik

Dans l'amendement du Val-de-Ruz, je vois une préoccupation plus large que ce dossier. Ce souhait de répartir la force associée à la thématique Église et Société aux paroisses. Je partage ce souci. Avec le projet du nouveau tableau des postes, chaque paroisse devra réfléchir quelles activités elle devra lâcher au niveau paroissial. Est-ce que ce sera dans le cultuel, dans le secteur de l'enfance ou ce lien avec la société au niveau local ? Le souci fondamental exprimé par cet amendement, en distribuant cette force ministérielle de cette manière-là, est ce qu'elle sera perdue dans la masse ? Je ne pense pas que cela sera aussi simple que ça.

M. Christophe Allemann

Quand nous demandons au Synode de confier 0,1 EPT à chaque paroisse pour la mission locale Église et Société, cela ne veut pas dire que 10% de force ministériel fait tout le travail de la paroisse dans ce lien avec la société. Par contre, 0,1 EPT, c'est un poste qui soutient les initiatives des membres des Conseils paroissiaux et des différents groupes actifs dans la paroisse pour se mettre en contact avec les autorités, les artisans, les vignerons, etc. C'est un encouragement réel et concret. Si nous donnons d'une main, nous retirons un peu de l'autre main, peut-être, mais l'idée est de marcher sur deux pieds de manière équilibrée avec des forces paroissiales et des forces cantonales qui nous permettent de cheminer ensemble, même si effectivement, nous déplorons un peu la réduction que vous allez retrouver dans l'amendement de la résolution 2, la diminution de 1,5 EPT à 0,5 EPT. Nous n'allons pas y tenir mordicus jusqu'au bout. On peut peut-être corriger et trouver un compromis avec, dans la deuxième résolution, une latitude pour le Conseil synodal de 1 EPT tout en maintenant des forces que nous créerons dans les paroisses pour soutenir les acteurs de nos paroisses qui travaillent à ce lien avec la société.

Mme Françoise Dorier

Pour notre paroisse, il est pertinent d'adhérer à la proposition Église et Société. Simplement que dans une société où l'Église est de moins en moins visible, si nous avons 0,1 EPT par paroisse, cela va se fondre dans la masse. Nous voyons que nous sommes visibles, mais de moins en moins. Lorsqu'il y a des grands événements comme les 500 ans de la Réforme ou d'autres projets qui vont être beaucoup plus marquants, nous allons aussi être beaucoup plus visibles pour la société, et c'est ce que nous cherchons en tant qu'Église, qui est en train de diminuer, de pouvoir être pertinente et être un partenaire visible pour la société, pour nos communes et pour la civilisation qui ne vient plus dans les églises. C'est un moyen aussi de mettre des coups de poings, d'être percutants à des temps forts pour notre Église. Nous soutenons donc les 1,5 EPT pour Église et Société.

Mme Monique Vust

Le Conseil paroissial de Neuchâtel s'oppose résolument à ces amendements. Ce n'est pas une opposition de circonstance, parce que Neuchâtel a un projet pour le 750^{ème} de la consécration de la Collégiale, mais parce que ces amendements introduisent une autre vision de la mission Église

et Société pour des projets de portée cantonale. Ils transforment le rapport et ne respectent pas son objectif.

Une distribution équitable de 0,1 poste par paroisse aurait localement un impact assez faible et ne permettrait pas de mettre sur pied des projets qui dépassent réellement les forces sur le terrain mais qui auraient un retentissement cantonal. Réduire la dotation d'Église et Société à 0,5 poste signifie que pendant six mois ou trois ans un seul projet ambitieux pourrait être soutenu, d'autres devraient être mis en veilleuse. La vie est plus malicieuse, et ce serait un signe de santé de l'EREN et des paroisses si plusieurs projets voyaient le jour en même temps et pouvaient être soutenus par le Conseil synodal.

Donc nous nous soutenons les résolutions 1 et 2 proposées par le rapport, et nous nous opposons aux amendements 1 et 2.

Opposition de l'amendement de C. Allemann, Val-de-Ruz avec la résolution du Conseil synodal :

- Amendement VDR : 5
- Résolution CS : 26

Résolution 1

Le Synode établit que la mission « Église et Société » sur le plan local est une responsabilité inhérente à chaque paroisse, dans l'esprit de la Constitution de l'EREN et de l'art. 25 des statuts paroissiaux.

❖ Vote sur la résolution 1 : acceptée par 27 oui, 0 non et 7 abstentions

Résolution 2

Le Synode accorde au Conseil synodal une latitude de 1,5 EPT pour les projets « Église et Société » qui ne peuvent être pris en charge par les ressources courantes des paroisses et dont l'impact dépasse le cadre paroissial. Ces postes sont inscrits au tableau des postes 2025 des secteurs cantonaux, avec la précision qu'ils ne nécessitent pas forcément d'être repourvus.

Amendement C. Allemann

Le Synode accorde au Conseil synodal une latitude de ~~1,5 EPT~~ 0,5 EPT pour les projets « Église et Société » qui ne peuvent être pris en charge par les ressources courantes des paroisses et dont l'impact dépasse le cadre paroissial. Ces postes sont inscrits au tableau des postes 2025 des secteurs cantonaux, avec la précision qu'ils ne nécessitent pas forcément d'être repourvus.

M. Christophe Allemann

Nous avons bien compris l'argumentation du Synode, que nous rejoignons, mais nous allons, pour la forme, garder cet amendement et allons vous lire ce que nous avons prévu tout en sachant que le choix va être cohérent et fait dans la ligne de la première résolution.

L'amendement à cette deuxième résolution était en lien très étroit avec notre amendement de la première résolution. Si vous aviez accepté notre amendement précédent, nous aurions attribué des forces ministérielles coûteuses à la mission « Église et Société », forces que nous aurions retirées dans la résolution 2. C'est pour cette raison que nous vous proposons de limiter à 0,5 EPT la latitude laissée au Conseil synodal pour les postes d'envergure cantonale de cette mission Église et Société. Cela aurait eu pour impact d'obliger le Conseil synodal à choisir un seul projet à la fois et à ne pas mener deux ou trois projets en même temps avec une latitude de 1,5 EPT. Avec 0,5 EPT, il aurait dû choisir et nous pensions que choisir, c'est peut-être une manière d'avancer mieux, un choix avec davantage de contraintes est aussi un gage de sérieux. Je vais m'arrêter là concernant ce 0,5 EPT de latitude et cela ne va pas me scandaliser que le Synode remonte à 1,5 EPT comme nous avons économisé les 0,9 EPT de tout à l'heure. Bonne discussion et bonne votation, mais nous maintenons notre amendement pour la forme.

Mme Christine Landry

Je n'aime pas le terme "repourvus" du moment que le Conseil synodal a parlé de latitude, je préférerais le terme "pourvus".

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

Oui, on enlève le "re".

M. Christophe Allemann

Une petite question, en lisant "une latitude de 1,5 EPT", est-ce des postes ou des enveloppes budgétaires à hauteur des postes, soit environ CHF 150'000.- que le Conseil synodal peut allouer à un projet pour le soutenir, mais qui ne correspondra pas forcément à 1,5 poste de travail ?

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

Oui dans l'idée du Conseil synodal, idéalement ce sont des forces de travail. Cela peut prendre différentes formes, comme évoquées dans le rapport. Cela peut être du remplacement parce que sur place il y a ou un mandat confié à quelqu'un. Effectivement, il y a une zone grise entre ce qui est de l'ordre du budgétaire et ce qui est de l'ordre du tableau des postes. Mais c'est la réalité même du tableau des postes. Tout le tableau des postes ne pourrait être qu'un grand budget si on veut bien, mais là, on a une latitude en force de travail. Et on espère que pour chaque projet, les paroisses se mobilisent pour trouver plutôt la part financière, et c'est pour cela que le budget est petit.

Opposition de l'amendement de C. Allemann, Val-de-Ruz avec la résolution du Conseil synodal :

- Amendement VDR : 3
- Résolution CS : 30

Mme Esther Berger

Je souhaite amender cette résolution en y incluant les critères de la page 19 du rapport. Pour rappel, dans les décisions du Synode, les seules choses qui sont retenues, ce sont les résolutions. Si, dans cette résolution-là, nous ne posons pas les critères, le Conseil synodal est libre de créer d'autres critères que ceux qui ont été présentés dans le rapport. Donc par pur souci de clarté et non de méfiance, je souhaiterais que les critères qui sont posés à la page 19 soient rajoutés ainsi :

Ces 1,5 EPT sont octroyés pour des mandats qui répondent aux critères suivants, et pour un maximum de 3 ans : *ajouter les 5 critères*. Puis j'aimerais ajouter que pas plus de 0,5 EPT ne peut être attribué à un seul projet. Mais en tout cas que les critères de la page 19 apparaissent, cela me paraît important.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

Pour nous, c'est une résolution supplémentaire et non pas un amendement collé à notre résolution. Le Conseil synodal peut faire sienne cette résolution si le Synode considère qu'il faut la poser.

M. Yves-Daniel Cochand, président du Synode

Pour l'instant on va voter sur la résolution 2 et on fera une résolution supplémentaire après.

Mme Bénédicte Gritti

Je ne suis pas d'accord avec cette proposition parce que, au fond, c'est de nouveau réduire la responsabilité du Conseil synodal. Cela fait partie de son mandat à lui que de traiter ce poste et de savoir de quoi il est constitué et quels sont ses critères. On sait très bien que le monde évolue, que la société évolue, alors pourquoi fixer dans le marbre des critères qui peuvent, eux aussi, être amenés à évoluer. Je suis moyennement d'accord avec le fait de stipuler clairement ces critères dans une résolution. De mon point de vue, ils sont de l'ordre de l'analyse et du discernement du Conseil synodal.

Mme Esther Berger

Ce n'est pas de la méfiance envers le Conseil synodal. Le Conseil synodal nous demande de nous positionner en ayant présentés des critères bien précis qui ne réapparaissent pas là, alors, à titre personnel, je souhaite en faire une résolution supplémentaire.

Mme Nathalie Charlet

Lorsque je vote des résolutions, je vote des résolutions factuelles et non pas analytiques. Quand on met des critères dans les résolutions, c'est analytique. Donc je m'opposerai à cela.

Résolution 2

Le Synode accorde au Conseil synodal une latitude de 1,5 EPT pour les projets « Église et Société » qui ne peuvent être pris en charge par les ressources courantes des paroisses et dont l'impact dépasse le cadre paroissial. Ces postes sont inscrits au tableau des postes 2025 des secteurs cantonaux, avec la précision qu'ils ne nécessitent pas forcément d'être pourvus.

❖ Vote sur la résolution 2 : acceptée à l'unanimité

Résolution supplémentaire 2bis

Le Synode précise les critères d'attribution des EPT :

1. Une paroisse (ou même plusieurs), un service ou secteur interparoissial voire cantonal (par son organe gouvernant) interpelle le Conseil synodal concernant un projet « Église et Société » nécessitant des ressources extraordinaires.
2. L'organe proposant motive le projet devant le Conseil synodal au moyen d'une fiche de projet.
3. Le Conseil synodal décide s'il entre en matière, selon les critères suivants :
 - Validation de la pertinence du projet.
 - Validation de son aspect extraordinaire, donc hors des ressources ordinaires de l'organe qui le promeut.
 - Validation de la plus-value pour l'EREN.
 - Validation de la faisabilité.
 - Validation du cadre du projet et du budget.
 - Disponibilité en EPT.
 - Validation du cadre de collaboration avec l'organe proposant le projet.
4. Le Conseil synodal établit, d'entente avec l'organe proposant, les ressources qu'il peut mettre à disposition.
5. Le Conseil synodal et l'organe proposant mandatent la ou les personnes chargées du projet.
6. Le Conseil synodal n'octroiera pas l'entier des EPT à disposition pour un seul projet. Il n'attribuera pas plus d'un 0,5 EPT par projet.
7. Les EPT attribués sous cette rubrique n'excéderont pas trois ans.

Mme Esther Berger

Je souhaite rappeler que le Synode a pour but d'amender les résolutions du Conseil synodal et que cela se faisait toujours en séance avant cette législature et je suis fort mal à l'aise quand on me met la pression pour me dire que je n'ai pas le droit de faire d'amendement pendant le Synode. Ma résolution reprend les critères de validation des projets. J'entends la question de l'analytique et du factuel, peu importe ce qu'on y met, pour moi c'est simplement que le Synode est le législatif de l'Église et qu'il pose des critères auxquels le Conseil synodal est soumis après pour faire le choix analytique d'un projet ou d'un autre. C'est donc nous, en tant que législatif, qui décidons que le Conseil synodal a la liberté, en fonction des critères que nous avons validés, de choisir un projet plutôt qu'un autre.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

J'aimerais signaler qu'en formulant ainsi cette résolution, le Conseil synodal la refuse. Ce n'est pas le texte du rapport. Il faut enlever les points 6 et 7 et mettre la phrase qu'il y a en dessous. Il y a des "en principe" qui sont très importants. On peut faire un copié-collé du rapport pour valider cela mais alors que ce soit le texte que le Conseil synodal a écrit.

M. Thierry Muhlbach

Si nous commençons comme ça, et si nous acceptons de mettre justement de l'analytique à la place du factuel, ou en plus, cela veut dire qu'à l'avenir, pour être cohérent, toutes les résolutions devront avoir le même type de descriptif chaque fois, parce que sinon c'est ridicule de le faire juste une fois pour ce point. Je ne voterai pas pour ajouter l'analytique.

M. Christophe Allemann

Je soutiens la proposition de ma collègue telle que formulée en reprenant les éléments mis dans le rapport du Conseil synodal. Comme les critères ont bien été précisés, pourquoi ne pas les mettre dans une résolution supplémentaire ? Ainsi le travail sera bien balisé.

Résolution supplémentaire 2bis

Le Synode précise les critères d'attribution des EPT :

1. Une paroisse (ou même plusieurs), un service ou secteur interparoissial voire cantonal (par son organe gouvernant) interpelle le Conseil synodal concernant un projet « Église et Société » nécessitant des ressources extraordinaires.
2. L'organe proposant motive le projet devant le Conseil synodal au moyen d'une fiche de projet.
3. Le Conseil synodal décide s'il entre en matière, selon les critères suivants :
 - Validation de la pertinence du projet.
 - Validation de son aspect extraordinaire, donc hors des ressources ordinaires de l'organe qui le promeut.
 - Validation de la plus-value pour l'EREN.
 - Validation de la faisabilité.
 - Validation du cadre du projet et du budget.
 - Disponibilité en EPT.
 - Validation du cadre de collaboration avec l'organe proposant le projet.
4. Le Conseil synodal établit, d'entente avec l'organe proposant, les ressources qu'il peut mettre à disposition.
5. Le Conseil synodal et l'organe proposant mandatent la ou les personnes chargées du projet. Le Conseil synodal n'octroiera pas l'entier des EPT à disposition pour un seul projet. Il n'attribuera en principe pas plus d'un 0,5 EPT par projet, surtout si le projet court sur la durée. Les EPT attribués sous cette rubrique n'excéderont en principe pas trois ans, ensuite si le projet se poursuit et devient pérenne, il devra trouver un autre cadre de financement (à l'interne de l'EREN ou à l'externe de l'EREN). Il peut être envisagé une dotation plus grande si le projet est déterminé dans le temps, un événement unique, par exemple.

❖ Vote sur la résolution 2 bis : refusée par 5 oui, 25 non et 4 abstentions

Résolution 3

Le Synode décide de porter au budget, dès 2026, une base de CHF 20'000.- pour les projets et le fonctionnement de la mission « Église et Société ».

M. Olivier Schneider

Dans les discussions au Conseil paroissial, une réflexion a émergé et on souhaite compléter cette résolution par un élément de réévaluation avec la phrase supplémentaire : Le montant est réévalué à chaque budget en fonction de l'analyse des besoins.

Amendement O. Schneider

Le Synode décide de porter au budget, dès 2026, une base de CHF 20'000.- pour les projets et le fonctionnement de la mission « Église et Société ». Le montant est réévalué à chaque budget en fonction de l'analyse des besoins.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal
Le Conseil synodal fait sien cet amendement.

Résolution 3

Le Synode décide de porter au budget, dès 2026, une base de CHF 20'000.- pour les projets et le fonctionnement de la mission « Église et Société ». Le montant est réévalué à chaque budget en fonction de l'analyse des besoins.

- ❖ Vote sur la résolution 3 : acceptée par 30 oui, 1 non et 3 abstentions

Résolution 4

Le Synode décide que tout projet « Église et Société » d'envergure cantonale relève de la compétence du Conseil synodal. Celui-ci peut, si accord, déléguer tout ou partie de sa conduite à une paroisse et lui attribuer, dans un cadre défini, les ressources nécessaires, incluant un budget dédié et une dotation supplémentaire, afin d'en garantir la réalisation.

- ❖ Vote sur la résolution 4 : acceptée car non combattue

Résolution 5

Le Synode attribue un supplément de 0,1 EPT, initial et à évaluer, au tableau des postes des services généraux et administration centrale afin de renforcer la coordination de la communication et de l'organisation des événements de portée cantonale, en cohérence avec la mission « Église et Société ». Cette dotation est attribuée au service InfoCom et levée de fond qui assurera cette nouvelle mission.

Amendement C. Allemann

~~Le Synode attribue un supplément de 0,1 EPT, initial et à évaluer, au tableau des postes des services généraux et administration centrale afin de renforcer la coordination de la communication et de l'organisation des événements de portée cantonale, en cohérence avec la mission « Église et Société ». Cette dotation est attribuée au service InfoCom et levée de fond qui assurera cette nouvelle mission.~~ Le Synode charge le Conseil synodal de créer un poste de 0,3 EPT pour la coordination et le soutien des projets paroissiaux « Église et Société ». Ce poste dépend du Conseil synodal.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

Vous voyez que l'amendement a une formule extrêmement simple. Le Conseil synodal vous propose, même si vous étiez d'accord d'entrer dans le 0,3 EPT, de prendre les résolutions du Conseil synodal parce que franchement ce n'est pas l'idée de la création d'un poste mais c'est vraiment l'idée de l'attribution d'une mission à un service déjà existant dans l'EREN. Sinon nous multiplions les entités. Que le débat puisse se concentrer là-dessus. Si l'intention de l'amendement est réellement de créer un poste, dans ce cas-là, nous écouterons mais, vraiment si c'est une question de dotation en EPT, que nous prenions les résolutions du Conseil synodal comme base.

M. Christophe Allemann

Ce n'est pas qu'une question de dotation de 0,3 EPT, il y a une autre analyse derrière.

La conduite de la mission « Église et Société » est d'une grande importance pour notre Église. C'est à la fois une nécessité et une chance. Nous pensons qu'il serait judicieux de confier la coordination des événements « Église et Société », tant pour les aspects de communication que de recrutement des bénévoles, à une personne unique à hauteur de 0,3 EPT, sur le modèle de ce qui se fait actuellement pour Terre Nouvelle. Une animatrice Terre Nouvelle œuvrant à hauteur de 0,4 EPT se soucie de la coordination, de la communication et du recrutement des bénévoles pour les événements de ce secteur, événements dont certains sont d'ampleur cantonale alors que d'autres sont des tâches locales. Nous pensons que ce modèle, qui donne satisfaction dans le secteur Terre Nouvelle, pourrait aussi être celui adopté par le Synode dans la perspective « Église et Société ». Il va de soi que la personne nommée à ce poste travaillera en lien avec les ressources déjà disponibles dans notre Église, notamment dans le domaine InfoCom.

Alors, chers membres du Synode, je vous invite, au nom du Conseil paroissial Val-de-Ruz à demander au Conseil synodal de créer un poste de 0,3 EPT dévolu à la coordination et au soutien de la mission « Église et Société », à l'image de ce qui existe de manière similaire dans le domaine Terre Nouvelle.

Pour nous, la création de ce poste de 0,3 EPT ne peut se faire, de manière raisonnable sur le plan financier, qu'en lieu et place des deux postes de 0,1 EPT présentés par le Conseil synodal dans les résolutions suivantes.

Nous vous invitons donc à accepter notre amendement formulé de la manière suivante : « Le Synode charge le Conseil synodal de créer un poste de 0,3 EPT pour la coordination et le soutien des projets paroissiaux « Église et Société ». Ce poste dépend du Conseil synodal. »

Mme Bénédicte Gritti

Je distinguerais les choses. Faire l'association entre le poste Terre Nouvelle et celui-ci n'est pas juste. Terre Nouvelle est véritablement une mission que porte la personne en charge de ce poste, tandis que là, il ne s'agit pas de porter une mission, il s'agit d'un soutien principalement logistique à ce 1,5 EPT qui lui, porte la mission. Pour moi, il ne s'agit pas de créer un nouveau poste, mais bien de l'associer aux secteurs qui sont en charge de ce soutien logistique par ailleurs déjà.

M. Zachée Betché

Une question naïve, d'où viendrait cet argent ?

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

Effectivement, maintenant que toutes les résolutions ont été votées dans le sens du Conseil synodal, attribuer 0,3 EPT veut dire mettre 0,1 EPT de plus que ce qui est proposé par le Conseil synodal. Il y avait une cohérence dans la proposition initiale du Val-de-Ruz, mais maintenant les cartes ont changé, donc effectivement il serait plus cohérent de mettre 0,2 EPT, qui est d'ailleurs l'analyse du Conseil synodal, en lien avec un service déjà existant. Maintenant, d'où vient l'argent ? On le montre un petit peu à différents endroits des rapports successifs de ce Synode, les modifications qui ont été faites avec la suppression déjà du poste de coordination de la plateforme recherche & développement, cela fait un 10% qui tombe, la suppression factuelle du poste d'animateur cantonal du bénévolat, cela fait un 50%, donc on est déjà à 60% de diminution de poste effectif dans les services de l'Église au niveau cantonal, ce qui nous permet d'avoir une latitude pour augmenter. La vision du Conseil synodal, en fait, est de renforcer les trois services importants de l'EREN : InfoCom - levée de fonds, le secrétariat général avec les dimensions immobilier et comptabilité et les ressources humaines. Ce sont les services cantonaux indispensables de notre Église. Alors on voit que si on peut développer ces services-là et leur donner un peu plus de compétences, pour le Conseil synodal c'est une cohérence logique.

Par contre justement, les postes d'animation, nous devons trouver d'autres formules, et les formules ad hoc qui vont avec.

Mais avec le service InfoCom, on a toutes les ressources à disposition, avec les synergies levée de fond, publicité, design, liens avec les autorités politiques, etc.

M. Christophe Allemann

En effet la cohérence nous amène à corriger notre amendement, pour ne pas dépenser plus et ne pas occasionner de frais supplémentaire à l'EREN, donc de corriger de 0,3 à 0,2 EPT. Si une paroisse ou un député souhaite faire un autre amendement pour dire qu'on investit dans ce domaine et qu'on crée un poste avec une plus-value, peut-être qu'on vous suivra mais nous ne le proposons pas nous-même. Nous avons entendu l'argumentation du Conseil synodal et nous vous laissons faire votre choix.

Amendement C. Allemann

~~Le Synode attribue un supplément de 0,1 EPT, initial et à évaluer, au tableau des postes des services généraux et administration centrale afin de renforcer la coordination de la communication et de l'organisation des événements de portée cantonale, en cohérence avec la mission « Église et Société ». Cette dotation est attribuée au service InfoCom et levée de fond qui assurera cette nouvelle mission. Le Synode charge le Conseil synodal de créer un poste de 0,2 EPT pour la coordination et le soutien des projets paroissiaux « Église et Société ». Ce poste dépend du Conseil synodal.~~

Opposition de l'amendement de C. Allemann, Val-de-Ruz avec la résolution du Conseil synodal :

- Amendement VDR : 4
- Résolution CS : 26

Résolution 5

Le Synode attribue un supplément de 0,1 EPT, initial et à évaluer, au tableau des postes des services généraux et administration centrale afin de renforcer la coordination de la communication et de l'organisation des événements de portée cantonale, en cohérence avec la mission « Église et Société ». Cette dotation est attribuée au service InfoCom et levée de fond qui assurera cette nouvelle mission.

❖ Vote sur la résolution 5 : acceptée à l'unanimité

Résolution 6

Le Synode attribue un supplément de 0,1 EPT, initial et à évaluer, au tableau des postes des services généraux et administration centrale pour la promotion, le recrutement et la reconnaissance du bénévolat à l'échelle cantonale. Cette dotation est attribuée au service InfoCom et levée de fond qui assurera cette nouvelle mission.

Amendement C. Allemann

~~Le Synode attribue un supplément de 0,1 EPT, initial et à évaluer, au tableau des postes des services généraux et administration centrale pour la promotion, le recrutement et la reconnaissance du bénévolat à l'échelle cantonale. Cette dotation est attribuée au service InfoCom et levée de fond qui assurera cette nouvelle mission.~~

M. Christophe Allemann

C'était lié à l'amendement précédent, donc vu la défaite encaissée de tout à l'heure, nous retirons notre amendement.

Résolution 6

Le Synode attribue un supplément de 0,1 EPT, initial et à évaluer, au tableau des postes des services généraux et administration centrale pour la promotion, le recrutement et la reconnaissance du bénévolat à l'échelle cantonale. Cette dotation est attribuée au service InfoCom et levée de fond qui assurera cette nouvelle mission.

- ❖ Vote sur la résolution 6 : acceptée car non combattue

Résolution supplémentaire 7 J. Thomet

Le Synode charge le Conseil synodal de procéder à une évaluation de la mission « Église et Société » et des projets en lien en juin 2031, soit à l'issue de la prochaine législature, puis tous les quatre ans.

M. Jonathan Thomet

J'aimerais aussi remercier le Conseil synodal pour la qualité et la clarté de ce nouveau rapport. En fait, c'est une des propositions faites en janvier et qui n'apparaît pas dans les résolutions aujourd'hui. L'idée est de simplement réévaluer régulièrement la pertinence de ce service Église et Société. Pourquoi juin 2031 ? L'idée est d'avoir une échéance réaliste, à savoir que la mise en place du tableau des postes devrait prendre environ deux ans, jusqu'à la fin de la législature actuelle qui se terminera en été 2027. Ensuite il y aura cette mise en place d'une nouvelle dynamique et d'un nouveau mouvement et l'idée est d'avoir une évaluation à la fin de la prochaine législature, soit en 2031. L'évaluation aura lieu pour les nouveaux députés au Synode qui commenceront en 2031 et qui auront du coup un regard un peu plus frais et un peu plus neuf. Puis cette évaluation sera faite tous les quatre ans, au début de chaque législature.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

Le Conseil synodal accepte cette résolution supplémentaire.

Résolution 7

Le Synode charge le Conseil synodal de procéder à une évaluation de la mission « Église et Société » et des projets en lien en juin 2031, soit à l'issue de la prochaine législature, puis tous les quatre ans.

- ❖ Vote sur la résolution 7 : acceptée par 33 oui, 0 non et 1 abstention
- ❖ Vote d'ensemble : accepté à l'unanimité

5. Rapport n°3 du Conseil synodal : Tableau des postes 2025

M. Jean Messerli, rapporteur

Monsieur le président du Synode, Mesdames et Messieurs les députés, Mesdames et Messieurs, Avant d'entrer dans le vif du sujet, un erratum doit vous être présenté. Plusieurs coquilles et erreurs de calculs ont été découvertes lors des soirées de préparation de ce Synode. Celles-ci n'impactent pas la réalité des chiffres présentés. Merci à celles et ceux qui nous ont alertés sur ces points et veuillez nous excuser pour la remise d'un rapport imparfait.

Passons ensemble ces erreurs afin de partir sur la même base :

- Pages 27 et 28
- Page 36
- Page 37
- Page 38
- Pages 41 et 42 dans la résolution

Le rapport qui vous est soumis vous demande d'avaliser une diminution de 5,05 EPT du tableau des postes. Cette baisse est de 13 EPT sur les postes paroissiaux.

Cette froide réalité peut sembler inacceptable en reposant tout le poids de cette baisse sur les épaules des paroisses. La lecture en détail de ce rapport démontre une réalité nuancée avec la mise en place des postes interparoissiaux et le renforcement des postes des secteurs cantonaux.

Les postes interparoissiaux, qui sont aujourd'hui constitués du SIAD, du SIAJ et du poste d'aides aux secteurs interparoissiaux, mutualisent certains ministères dans une volonté d'unification des forces pour répondre au mieux aux besoins des membres de notre Église. Le Synode a validé dans ses sessions précédentes 7,5 EPT pour ces postes (4 EPT pour le SIAJ, 2,5 EPT pour le SIAD et 1 EPT pour les secteurs interparoissiaux). Il reste une différence de 6,5 EPT.

Dans le même courant des postes interparoissiaux, le Conseil synodal propose d'allouer 1,65 EPT aux postes des secteurs cantonaux, par la création du secteur « Église et Société » et « Communauté de langue allemande ». Cette proposition a été validée par votre autorité lors du traitement des deux premiers rapports. Ce qui donne une baisse réelle de la dotation « terrain » de 5,35 EPT.

À ce stade, il y a un delta de 0,3 EPT entre la baisse réelle de 5,05 EPT du tableau des postes et le nombre précédemment énoncé de 5,35 EPT. Cette différence de 0,3 EPT se situe dans la demande du Conseil synodal de lui donner les moyens de soutenir les paroisses, les services interparoissiaux, les secteurs cantonaux et les services cantonaux dans trois domaines transversaux :

- La recherche de fonds par l'octroi de 0,2 EPT
- La coordination et le soutien aux bénévoles par l'octroi de 0,1 EPT
- La coordination événementielle et logistique des projets « Église et société » par l'octroi de 0,1 EPT

Ce renfort remplace la suppression du poste de responsable des bénévoles (cf. le rapport d'information sur l'avenir du secteur cantonal bénévolat) et le 0,1 EPT alloué à la plateforme « recherche et développement ». Celui-ci est en aussi lien avec l'acceptation du rapport « Église et Société » validé précédemment.

Cet apport de 0,3 EPT finalise le calcul et d'atteindre ce nombre de moins 5,05 EPT au tableau des postes.

Ce rapport et ces propositions d'action s'inscrivent dans la mise en place d'EREN2023. C'est vouloir être une Église multitudiniste, presbitéro-synodale et développer une mutualisation, une mise en commun des forces pour conserver la présence auprès de toutes et tous.

Certes, baisser les dotations, c'est réduire une présence physique sur le terrain. C'est aussi contenir un déficit financier année après année qui n'est pas viable à long terme. Et malgré « cette perte » de 5,05 EPT, les finances de notre Église ne retrouveront pas un résultat positif. C'est déjà un pas dans le souhait de rétablir l'équilibre entre les dépenses et les recettes.

Cette introduction est incomplète sans mentionner la mise en place de ce nouveau tableau des postes. La date du 1er août 2025 est le jalon officiel du processus de réduction des postes. Le Conseil synodal reconnaît, et salue, les réflexions posées en amont par les paroisses en vue de l'introduction de ce tableau des postes. La mise en œuvre du SIAJ et du SIAD procède aussi à la révision du nombre de postes.

Aujourd'hui, le Conseil synodal souhaite une mise en place du nouveau tableau des postes d'ici la fin de la législature au plus tard. Chaque collaboratrice et chaque collaborateur concerné-e par les mesures d'adaptation bénéficieront d'un accompagnement individuel et le Conseil synodal tentera d'offrir à ceux-ci un poste en relation avec leurs compétences et souhaits.

Le Conseil synodal demande au Synode d'accepter ce nouveau tableau, qui devra être mis en œuvre ensemble, dans un processus tenant compte au mieux des réalités des paroisses et de chaque permanent-e engagé-e à l'EREN. Ce processus sera douloureux et nécessitera la sagesse et la force de celui qui nous réunit aujourd'hui. Nous vous remercions de votre attention.

Discussion sur l'entrée en matière

Mme Esther Berger

La paroisse Val-de-Ruz souhaite remercier le Conseil synodal pour ce rapport très fourni, 18 pages que nous avons lues avec attention et nous viendrons avec plusieurs amendements qui ne touchent pas au fond, de l'orientation du Conseil synodal. Nous souhaitons aussi remercier le

Conseil synodal de sa lucidité quand il nous dit la difficulté devant laquelle nous allons avec ces diminutions de postes. À titre personnel, je souhaite que le Synode prenne toute la mesure du soutien dont le Conseil synodal a besoin au niveau des RH pour qu'ils puissent accompagner dans les meilleures conditions tous les ministres dans les changements qui se présentent à eux.

M. Olivier Schneider, commission d'examen de la gestion

Nous avons pris connaissance avec intérêt du tableau des postes. La CEG, dans l'analyse des comptes qui sera l'objet du rapport suivant, constate qu'il reste un déficit important, constate aussi que les propositions du Conseil synodal avec le tableau des postes sur lequel on va discuter ne fait que la moitié du chemin par rapport au déficit structurel. La CEG, pour appuyer les intentions du Conseil synodal qui figurent dans le rapport, proposera deux résolutions visant à continuer le chemin qui a été entrepris avec le tableau des postes dont on discute aujourd'hui.

❖ Vote sur l'entrée en matière : acceptée à l'unanimité

Discussion de détail

Résolution 1

Le Synode valide la structure du tableau des poste 2025 telle que proposée par le Conseil synodal.

Amendement E. Berger

Le Synode valide la structure du tableau des poste 2025 telle que proposée par le Conseil synodal et répartie ainsi : postes paroissiaux, postes interparoissiaux, postes des secteurs cantonaux, postes des services cantonaux, postes du Conseil synodal et postes de responsables des services généraux.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

Le Conseil synodal est d'accord de cette précision et fait sien cet amendement.

Mme Nathalie Charlet

Pourquoi les services administratifs ne sont pas mentionnés à la fin de la résolution, à la suite des services généraux ?

M. Yves-Daniel Cochand, président du Synode

Les postes administratifs ne sont pas réglées par le tableau des postes mais par le budget. Chaque année, au moment de voter le budget, on donne un budget au Conseil synodal pour le personnel administratif, sans donner le nombre de personnes dont il s'agit. Si on veut diminuer le nombre de postes, il faut diminuer le budget y relatif. Le point 7 étant selon budget, il ne sera pas dans le tableau des postes.

Résolution 1

Le Synode valide la structure du tableau des poste 2025 telle que proposée par le Conseil synodal et répartie ainsi : postes paroissiaux, postes interparoissiaux, postes des secteurs cantonaux, postes des services cantonaux, postes du Conseil synodal et postes de responsables des services généraux.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

Motion d'ordre juste pour une question de précision. Cela nous a échappé mais dans l'amendement qui est devenu notre résolution, la structure s'arrête aux postes de responsables des services généraux. Dans ce cas-là, il manque un échelon de la structure. Il faut effectivement, si on veut que cela soit correct, qu'il y ait le tableau 7. Parce que quand bien même dans le règlement général il est annexé, il est annexé avec cette mention-là, selon budget, comme cela les choses sont claires, il y a sept échelons dont un est régi par le budget et non pas par les EPT.

- ❖ Vote sur la motion d'ordre : acceptée à l'unanimité

Résolution 1

Le Synode valide la structure du tableau des postes 2025 telle que proposée par le Conseil synodal et répartie ainsi : postes paroissiaux, postes interparoissiaux, postes des secteurs cantonaux, postes des services cantonaux, postes du Conseil synodal, postes de responsables des services généraux et postes du personnel administratif.

- ❖ Vote sur la résolution 1 : acceptée à l'unanimité

Résolution 2

Le Synode valide le tableau des postes 2025 et sa dotation. Il l'intègre en annexe I du Règlement général de l'EREN. Le tableau des postes entre en vigueur au 1^{er} août 2025.

Amendement E. Berger

Le Synode valide le tableau des postes 2025 et sa dotation de 40,15 EPT. Il l'intègre en annexe I du Règlement général de l'EREN. Le tableau des postes entre en vigueur au 1^{er} août 2025.

M. Jean Messerli, conseiller synodal

Le Conseil synodal ne s'oppose pas à cette précision et fait sien cet amendement.

Amendement O. Schneider

Le Synode valide le tableau des postes 2025 et sa dotation, qui se base sur les renseignements statistiques 2024 pour la répartition des postes paroissiaux. Il l'intègre en annexe I du Règlement général de l'EREN. Le tableau des postes entre en vigueur au 1^{er} août 2025.

M. Olivier Schneider

Quand j'ai essayé de reconstituer les calculs du Conseil synodal pour comprendre la dotation et sa répartition, je me suis basé sur les chiffres que j'avais de plus immédiatement à ma disposition, soit ceux publiés dans le rapport des comptes où figurent les renseignements statistiques de 2024. Et après avoir calculé et recalculé, je me suis rendu compte que le rapport qui nous est soumis et la dotation telle qu'elle est calculée, se basent sur les renseignements statistiques de 2023. Dans l'idée de coller au plus près à la réalité d'aujourd'hui, je propose de prendre comme référence les renseignements statistiques 2024 et de l'inscrire sous forme d'amendement. Ceci n'est pas seulement pour la beauté des renseignements, mais cela a quelques incidences sur les répartitions effectives, il y a trois paroisses pour lesquelles cela change la dotation, ce qui collerait mieux à la réalité d'aujourd'hui de ces paroisses, en fonction du seul critère du nombre de paroissiens. Il s'agit de la paroisse de Val-de-Ruz qui perdrait 0,1 EPT, la paroisse La Chaux-de-Fonds qui gagne 0,05 EPT et la paroisse du Val-de-Travers qui gagne 0,05 EPT.

M. Yves-Daniel Cochand, président du Synode

Cela change donc quelque chose pour trois paroisses, deux augmentent de 0,05 EPT et une perd 0,1 EPT.

M. Jean Messerli, conseiller synodal

Pour le Conseil synodal, on est parti sur les chiffres 2023 car ce sont ceux qu'on avait lorsque on a établi ce rapport. Par rapport aux chiffres 2023, on a aussi essayé d'éviter aussi qu'il y ait de trop fortes baisses dans certaines paroisses. Maintenant, par rapport au fait de partir sur les chiffres des statistiques 2024, cette décision appartient au Synode. On ne s'y opposera pas mais on vous explique qu'on a essayé de tenir compte, dans cette baisse de la dotation paroissiale, des effets qui peuvent être plus importants en terme d'EPT.

M. Yves-Daniel Cochand, président du Synode

En principe, le tableau des postes devrait être annexé à cette résolution.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

En effet, il semblerait plus logique que le tableau des postes soit annexé à la résolution 2. Mais c'est pour une question d'impression qu'on l'a mis après la résolution 3 dans le rapport, afin de garder les textes des trois résolutions ensemble.

M. Yves-Daniel Cochand, président du Synode

Donc si le tableau des postes est annexé à cette résolution, il n'y a plus besoin de mettre l'indication des 40,15 EPT. Je vous propose d'opposer ces deux choses, soit en premier l'indication avec ou sans le 40,15 EPT et en second si ce sont les données 2023 ou 2024 qui doivent être utilisées.

Opposition de l'amendement de E. Berger, Val-de-Ruz avec la résolution du Conseil synodal :

- Amendement VDR (avec 40,15 EPT): 23
- Résolution CS (sans 40,15 EPT) : 11

Opposition de l'amendement de O. Schneider avec la résolution du Conseil synodal :

- Amendement O. Schneider (2024): 32
- Résolution CS (2023) : 2

Résolution 2

Le Synode valide le tableau des postes 2025 et sa dotation de 40,15 EPT, qui se base sur les renseignements statistiques 2024 pour la répartition des postes paroissiaux. Il l'intègre en annexe I du Règlement général de l'EREN. Le tableau des postes entre en vigueur au 1er août 2025.

I. Les postes paroissiaux

Paroisse	2025	2016
Paroisse réformée de Neuchâtel	2,30	4,00
Paroisse de L'Entre-Deux-Lacs	2,00	3,50
Paroisse de La Côte	0,80	1,50
Paroisse de La BARC	1,00	2,00
Paroisse du Joran	1,90	3,50
Paroisse réformée du Val-de-Travers	1,65	3,00
Paroisse Val-de-Ruz	1,65	3,00
Paroisse des Hautes Joux	1,45	2,50
Paroisse La Chaux-de-Fonds	3,00	5,50
Aide aux paroisses		0,25
Total :	15,75	28,75

II. Les postes interparoissiaux

	2025
Service interparoissial de l'accompagnement du deuil (SIAD)	2,50
Service interparoissial de l'accompagnement de la jeunesse (SIAJ)	4,00

Postes interparoissiaux-pour les activités de lien	1,00
Total :	7,50

III. Les postes des secteurs cantonaux

	2025	2016
Secteur cantonal « Terre Nouvelle »	0,40	0,40
Secteur cantonal « Couples, enfance et familles »	0,50	0,50
Secteur cantonal « Jeunesse »		0,50
Secteur cantonal « Bénévolat »		0,50
Secteur cantonal « Église et Société »	1,50	
Communauté de langue allemande	0,15	
Total :	2,55	1,90

IV. Les postes des services cantonaux

Organes	2025	2016
Service cantonal Santé		
Responsabilité	0,60	0,60
Opérationnel	5,85	5,85
Total :	6,45	6,45
Service cantonal Social		
Responsabilité	0,40	0,40
Opérationnel	2,30	2,80
Total :	2,70	3,20
Postes financés hors quota (EERS)	(0,60)	(0,60)
Total :	9,15	9,65
	(9,75)	(10,25)

V. Les postes du Conseil synodal

Organes	2025	2016
Conseil synodal		
Président	1,00	1,00
Membres	1,20	1,20
Total :	2,20	2,20

VI. Les postes de responsables des services généraux

	2025	2016
Secrétaire général-e	1,00	1,00
Responsable Ressources humaines	0,80	0,80
Responsable InfoCom, levée de fond, Église et Société	1,20	0,80
Plateforme R&D		0,10
Total :	3,00	2,70

Total des postes de l'EREN hors postes du personnel admin.	40,15	45,20
	(40,75)	(45,80)

VII. Les postes du personnel administratif

Organes	2025	2016
1. Secrétariat général	Selon budget	Selon budget
2. Ressources humaines	Selon budget	Selon budget
3. InfoCom levée de fonds	Selon budget	Selon budget

NB : la colonne de droite est mentionnée à titre indicatif et n'apparaîtra pas au tableau des postes 2025 de l'annexe 1 du Règlement général.

❖ Vote sur la résolution 2 : acceptée à l'unanimité

M. Yves-Daniel Cochand, président du Synode

Je ne pensais pas que le tableau des postes passerait comme une lettre à la poste, félicitations au Conseil synodal pour le travail accompli ces trois dernières années pour arriver à cette votation.

Résolution supplémentaire 2bis

Le Synode charge le Conseil synodal de lui présenter au plus tard au Synode de décembre 2026 un rapport décisionnel analysant et adaptant la partie cantonale du tableau des postes, en prenant en compte la capacité financière de l'EREN. Le rapport détaillera les postes des rubriques III secteurs cantonaux, IV services cantonaux, V Conseil synodal et VI services généraux. Afin de procurer au Synode une vue d'ensemble de manière transparente, le Conseil synodal donnera également dans le rapport une information à titre indicatif sur les postes de la rubrique VII personnel administratif, dont l'allocation est décidée dans le cadre du budget.

M. Olivier Schneider, commission d'examen de la gestion

Dans la suite logique du contenu, la CEG souhaite vous soumettre deux nouvelles résolutions qui s'intègrent, au niveau du contenu, entre celle qu'on vient de voter et la résolution 3 qui vise à la périodicité de la révision. La motivation de la CEG, c'est la préoccupation de la situation financière de l'EREN et, en lisant le rapport, elle a souhaité appuyer une intention qui est manifestée par le Conseil synodal qui est de continuer la réflexion et de travailler sur la partie cantonale du tableau des postes. C'est la raison pour laquelle la CEG souhaite soumettre au Synode cette intention du Conseil synodal pour la faire sienne, pour lui donner un caractère liant et pour donner, de cette manière-là, mandat au Conseil synodal de poursuivre le travail sur la partie qui n'a pas été l'objet des réflexions intenses jusqu'à présent, soit la partie des différents volets cantonaux.

M. Jean Messerli, conseiller synodal

Le Conseil synodal a une grande interrogation, un point qui est difficilement acceptable ou en tout cas il faut l'éclaircir, il faut être très clair sur ce que veut dire de prendre en compte la capacité financière de l'EREN. Pour moi qui suis gestionnaire, cela ne veut rien dire, ou alors cela veut dire qu'on doit prendre des décisions pour atteindre l'équilibre financier. Si c'est ce que le Synode décide, cela veut dire qu'il faudra licencier.

M. Olivier Schneider, commission d'examen de la gestion

Pour préciser les intentions de la CEG, il y a peut-être une formulation qui devrait être rerefléchie, mais l'idée n'est pas de demander de manière abrupte un équilibre financier à l'horizon, et cela viendra dans la résolution 2ter que de prendre en compte ces réflexions déjà pour la préparation du budget 2027, mais de réfléchir, comme cela a été fait d'ailleurs pour toute la motivation du retravail des postes sur le plan paroissial et interparoissial, et guidé par cette préoccupation de la capacité financière de l'EREN, on a fait à peu près la moitié du chemin en ordre de grandeur.

L'idée est donc de toujours tenir compte de la même préoccupation mais sans que l'objectif ne soit chiffré.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

Le Conseil synodal, à la page 36 du rapport, s'est engagé à mener une réflexion sur les services cantonaux et non pas sur l'entier des postes. On a changé déjà une quantité de choses dans l'ensemble du tableau, des tas d'éléments sont différents entre le tableau 2016 et le tableau 2025. Il y a aussi des postes qui sont tombés et des postes qui ont été affectés différemment. Je vous donne trois exemples : l'animateur cantonal jeunesse est passé au SIAJ, le poste de l'animateur du bénévolat a disparu et les potentialités du service InfoCom ont été augmentées. Des changements ont été faits et ils ont aussi été étayés dans ce rapport, ils viennent aussi dans d'autres rapports analytiques. On peut refaire un état des lieux, je ne dis pas que le Conseil synodal est ravi de le faire, mais si le Synode le demande il le fait. Mais ce qui est évident, c'est que le Conseil synodal doit faire une analyse sur les services cantonaux, et c'est la seule chose qu'on s'engage à faire en p.36. Donc effectivement, la demande de la CEG va quand même beaucoup plus loin dans le mandat que ce que le Conseil synodal se propose de faire. Après, on fera avec ce que le Synode décide.

M. Jacques Péter, conseiller synodal

Soyons clair, nous n'arriverons jamais à l'équilibre financier sans se poser fondamentalement la question d'une Église au service de tous. J'aimerais bien qu'on se rende compte que si vous votez cette résolution, avec la capacité financière de l'EREN, la réponse est claire, on licencie et on ferme un certain nombre de choses. Si vous rajoutez "et le contexte global", on peut y travailler, mais très honnêtement, et là je m'exprime à titre individuel et non pas au nom du Conseil synodal, si on part de l'idée que nous avons 1,2 millions de déficit par année, on perd CHF 200'000.- de contribution ecclésiastique par année, il est illusoire de penser qu'on va arriver à l'équilibre financier, on va arriver à une stabilisation financière pendant un certain nombre d'années en utilisant une partie de nos biens immobiliers. À vue humaine, l'équilibre financier qui a été voté par votre autorité jusqu'en 2019, sur proposition du Conseil synodal, c'est vendre de l'illusion.

M. Olivier Schneider, commission d'examen de la gestion

Pour réitérer l'intention de la CEG, on n'a pas parlé d'équilibre financier, on a parlé de prendre en compte la capacité financière. J'ai entendu dans ta réponse d'ajouter "et le contexte global", c'est pour moi quelque chose de possible, car dans le sens de simplement demander de faire un rapport sur les parties cantonales du tableau des postes sans donner l'intention de direction, cela me semble insuffisant. Mais si l'adjonction de l'analyse en prenant en compte la capacité financière et le contexte global peut aller dans le sens souhaité et exprime plus clairement cette marge d'appréciation, pour moi cela répondrait aussi à l'intention de la CEG.

Résolution supplémentaire 2bis

Le Synode charge le Conseil synodal de lui présenter au plus tard au Synode de décembre 2026 un rapport décisionnel analysant et adaptant la partie cantonale du tableau des postes, en prenant en compte la capacité financière de l'EREN et le contexte global. Le rapport détaillera les postes des rubriques III secteurs cantonaux, IV services cantonaux, V Conseil synodal et VI services généraux. Afin de procurer au Synode une vue d'ensemble de manière transparente, le Conseil synodal donnera également dans le rapport une information à titre indicatif sur les postes de la rubrique VII personnel administratif, dont l'allocation est décidée dans le cadre du budget.

Mme Esther Berger

Je trouve important que le contexte global soit celui de l'EREN, car en tenant compte du contexte financier et du fundraising, un secteur cantonal peut avoir un appui extérieur plus important. Un prochain projet de fundraising pourrait être de chercher des fonds pour la communauté de langue allemande, car les Églises suisses-allemandes soutiendraient probablement ce projet. On pourrait

aussi imaginer que dans les conclusions en 2026, cet aspect de différencier différents domaines, parce qu'il y a des fonds qui viennent pour ces domaines-là, soit mis en avant dans l'analyse.

Résolution supplémentaire 2bis

Le Synode charge le Conseil synodal de lui présenter au plus tard au Synode de décembre 2026 un rapport décisionnel analysant et adaptant la partie cantonale du tableau des postes, en prenant en compte la capacité financière et le contexte global de l'EREN. Le rapport détaillera les postes des rubriques III secteurs cantonaux, IV services cantonaux, V Conseil synodal et VI services généraux. Afin de procurer au Synode une vue d'ensemble de manière transparente, le Conseil synodal donnera également dans le rapport une information à titre indicatif sur les postes de la rubrique VII personnel administratif, dont l'allocation est décidée dans le cadre du budget.

M. Julien von Allmen

Merci à le CEG d'avoir posé la question qui était pendante mais que personne n'allait poser. On a fait un bout du chemin. On va toucher à des postes si on veut aller à l'équilibre financier. Les chiffres que Jacques a donnés juste avant qu'on ait économisé cinq postes, donc environ CHF 500'000.-, on a 1,2 millions de déficit, donc il reste CHF 700'000.- mais l'année prochaine ce sera déjà CHF 900'000.- vu qu'on perd chaque année CHF 200'000.- de contribution ecclésiastique. Donc en fait, les cinq postes économisés nous sortent la tête de l'eau de 2,5 cm et dans moins de cinq ans, on sera de nouveau à la même situation que maintenant. Donc la question de se dire qu'à un moment donné on doit vraiment mettre le stop parce qu'on n'a plus de sous, c'est une question qu'on est obligé d'affronter, aussi douloureuse soit-elle. Esther a parlé avec espoir qu'on aurait des sous en plus via la recherche de fonds pour des aumôneries ou des choses comme cela, moi j'ai un espoir assez modéré pour cela car je ne vois pas qui pourrait donner quoi que ce soit, malheureusement. On voit déjà avec les EMS à quel point c'est compliqué qu'ils donnent, parfois rien ou des cacahuètes, pour un service qui rend d'immenses services à leurs résidents. Je pense que, malgré toute la douleur que cela représente, cette question doit être posée. Le parc immobilier n'est pas non plus infini. S'il faut vendre chaque année pour 1 million, il ne va pas tenir très longtemps. J'espère qu'à partir de maintenant, on va pouvoir prendre les mesures si on veut atteindre un équilibre financier et sinon, assumer la responsabilité que l'équilibre financier n'est pas atteint et jusqu'à quand on pourra tenir.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

Le Conseil synodal n'est pas opposé à cette résolution à l'exception d'une discussion que nous devons avoir sur la date. Nous savons que la CEG veut proposer une résolution supplémentaire en lien avec ça. Le problème étant la résolution 2ter qui dit : Le Synode charge le Conseil synodal de prendre en compte le rapport sur la partie cantonale du tableau des postes pour l'élaboration du budget 2027. Or, il nous semble que c'est extrêmement compliqué de se dire qu'alors que nous n'avons pas fait les votes au Synode de décembre 2026, nous devons en amont déjà, environ cinq mois avant le Synode, commencer à planifier un budget dans la ligne de ce qui est proposé mais pas encore voté au Synode. Deux possibilités qu'on pourrait imaginer, c'est de dire qu'on va vous pondre cela pour juin 2026 mais là on vous rappelle quand même qu'on bosse à cinq membres au Conseil synodal et on vous rappelle aussi que nous avons des analyses concernant l'immobilier qu'on ne peut quand même pas stresser au point qu'on n'a pas les chiffres. Ces analyses ne vont pas tomber avant la fin de l'année 2025.

Pour nous, la volonté de la CEG est un pur vœu pieux. Alors nous proposons au Synode de laisser cette date-là et de se donner le temps de faire les adaptations qu'on fait déjà, même si un autre budget a été voté, ce qui produit généralement de bonnes surprises quand on vote les comptes, et de prendre en considération l'année suivante, quand les résolutions sont votées, et quand tout a été bien posé, l'élaboration du budget. Donc cela peut nous aller cette date mais nous demandons à la CEG soit de retirer la prochaine résolution ou de changer en conséquence les termes.

M. Olivier Schneider, commission d'examen de la gestion

Nous nous sommes exactement posé ces questions mais n'y avons pas répondu au sein de la CEG. Effectivement, nous avons à dessein formulé la chose disant au plus tard au Synode de décembre, mais tu as, de manière tout à fait compréhensible, expliqué pourquoi cela paraissait irréaliste que cela soit déjà fait pour le rapport de juin. Il y a un principe de réalité qu'on est tout à fait capable d'entendre, en étant conscient que c'était un horaire qui était ambitieux, voire irréaliste. Comme dans le rapport vous avez annoncé l'intention de faire ces analyses en 2025-2026, on s'est calqué sur cette première date. Maintenant, s'il n'est réellement pas praticable d'intégrer déjà dans le budget 2027, et je comprends bien la difficulté de faire les réflexions en parallèle avec les deux systèmes et les incertitudes qu'il y a, on peut tout à fait, quand on passera à la résolution suivante, envisager une adaptation. L'idée de la résolution suivante est aussi de donner un agenda au Conseil synodal avec un mandat clair par rapport à ça. Donc si c'est 2028, je pense qu'on s'en accommodera aussi.

Résolution supplémentaire 2bis

Le Synode charge le Conseil synodal de lui présenter au plus tard au Synode de décembre 2026 un rapport décisionnel analysant et adaptant la partie cantonale du tableau des postes, en prenant en compte la capacité financière et le contexte global de l'EREN. Le rapport détaillera les postes des rubriques III secteurs cantonaux, IV services cantonaux, V Conseil synodal et VI services généraux. Afin de procurer au Synode une vue d'ensemble de manière transparente, le Conseil synodal donnera également dans le rapport une information à titre indicatif sur les postes de la rubrique VII personnel administratif, dont l'allocation est décidée dans le cadre du budget.

❖ Vote sur la résolution 2bis : acceptée par 26 oui, 2 non et 6 abstentions

Résolution supplémentaire 2ter

Le Synode charge le Conseil synodal de prendre en compte le rapport sur la partie cantonale du tableau des postes pour l'élaboration du budget 2027.

M. Olivier Schneider, commission d'examen de la gestion

C'est la suite logique avec l'idée de proposer une réflexion complète, pas seulement pour la beauté d'une révision du tableau des postes, mais aussi de quelle manière et quand l'intégrer dans le budget. Suite aux discussions qui viennent d'avoir lieu, je proposerais la version adaptée pour le budget 2028. Évidemment tu l'as aussi dit, s'il y a des opportunités qui se présentent avant, la CEG ne sera certainement pas opposée à ce que le Conseil synodal les saisisse.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

Le Conseil synodal est d'accord.

Résolution supplémentaire 2ter

Le Synode charge le Conseil synodal de prendre en compte le rapport sur la partie cantonale du tableau des postes pour l'élaboration du budget 2028.

❖ Vote sur la résolution 2ter : acceptée car non combattue

Résolution 3

Le Synode mandate le Conseil synodal de lui proposer une réadaptation globale des chiffres basée sur la capacité financière de l'Église et sur l'évolution du critère déterminant la clé de répartition des postes paroissiaux, lors d'un synode ordinaire au milieu de chaque législature.

M. Olivier Schneider

Il y a juste un problème avec l'amendement que je voulais formuler concernant la rubrique II du tableau des postes, qui est dans la résolution 2, donc cela me coupe l'herbe sous les pieds. Cela concerne l'intitulé du poste, avec 1 EPT, qui s'appelle "postes d'aide aux secteurs

interparoissiaux". Je reviens juste à la discussion qui a créé cet EPT, lors du Synode 195, et une résolution qui fonde la création de ce poste. Dans le cadre de cette discussion, les termes ont été débattus en profondeur, avec des adaptations durant la discussion. Le contenu de ce poste est consacré à des activités de lien. Cette dénomination me paraît importante, d'autant plus qu'on avait dans l'ancien tableau, le tableau 2016, aussi le terme "d'aide" mais pour les paroisses. Cela a disparu dans la partie I des postes paroissiaux, mais d'avoir le même terme "d'aide" alors qu'on a spécifiquement, dans la discussion du Synode en question, choisi les mots "activités de lien", j'aurais proposé également qu'on intitule ce poste "poste pour des activités de lien" avec la notion justement de lien avec les paroisses. Le contenu de la discussion avait montré quels types d'activités de lien étaient couverts par ce poste nouvellement créé. Pour moi le lien direct avec la formulation de la résolution 195-P permet aussi d'affecter correctement, selon l'intention du Synode, les tranches d'EPT qui vont être utilisées dans ce cadre-là.

M. Yves-Daniel Cochand, président du Synode

Rappelons qu'au moment de la discussion, il y avait encore les cultes dans l'interparoissial ; on pensait notamment qu'il fallait laisser la possibilité aux aumôniers de célébrer des cultes.

M. Olivier Schneider

Je rappelle que l'intention du Conseil synodal, quand il avait proposé cette résolution, c'était de donner la possibilité à des personnes travaillant dans des services cantonaux, ou dans le SIAJ, et qui potentiellement n'auraient pas eu d'ancrage paroissial, d'avoir de cette manière-là un lien avec les paroisses. C'est cette notion d'activités de lien qui me paraissait important de faire ressortir dans l'intitulé.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

Le Conseil synodal accepte le changement si la dénomination exacte est "postes interparoissiaux pour les activités de lien".

M. Yves-Daniel Cochand, président du Synode

Vu que ce changement concernait la résolution 2, et que tout le monde l'accepte, il n'y a pas besoin de le voter.

Résolution 3

Le Synode mandate le Conseil synodal de lui proposer une réadaptation globale des chiffres basée sur la capacité financière de l'Église et sur l'évolution du critère déterminant la clé de répartition des postes paroissiaux, lors d'un synode ordinaire au milieu de chaque législature.

Mme Françoise Dorier

La paroisse La Chaux-de-Fonds est consciente des difficultés financières, puisqu'on en parle quand même très régulièrement dans notre Synode, cependant nous proposerions que cette analyse soit faite tous les six ans, ce qui permettrait de se calquer sur l'élection des ministres qui est tous les six ans et la réélection des ministres tous les six ans, afin de permettre aussi une certaine stabilité des postes, tant pour les paroisses que pour les ministres.

Amendement sur résolution 3

Le Synode mandate le Conseil synodal de lui proposer une réadaptation globale des chiffres basée sur la capacité financière de l'Église et sur l'évolution du critère déterminant la clé de répartition des postes paroissiaux, lors d'un synode ordinaire tous les six ans.

Mme Esther Berger

C'est juste une question de compréhension parce qu'on n'est pas tous arrivés la même année donc cela tombera forcément mal pour quelqu'un. Il me semble que de se calquer sur la législature du Synode permet que ce soit le Synode, en milieu de législature, qui se prononce sur

ce qu'il va finir de décider en fin de législature et que cela ne tienne pas compte des ministres. Cela me paraît justifié.

M. Jean Messerli, conseiller synodal

Le Conseil synodal est contre en raison de l'argument donné par Esther et en termes de conduite, tous les six ans venir avec une analyse, c'est long. Mais venir avec une analyse une fois par législature, ce qui permet à la législature en cours de prendre les mesures pour la prochaine, donc tous les quatre ans c'est vraiment le minimum qu'on doit requérir.

Mme Françoise Dorier

La paroisse La Chaux-de-Fonds retire son amendement.

Résolution 3

Le Synode mandate le Conseil synodal de lui proposer une réadaptation globale des chiffres basée sur la capacité financière de l'Église et sur l'évolution du critère déterminant la clé de répartition des postes paroissiaux, lors d'un synode ordinaire au milieu de chaque législature.

- ❖ Vote sur la résolution 3 : acceptée par 33 oui, 1 non et 0 abstention
- ❖ Vote d'ensemble : accepté à l'unanimité

M. Jean Messerli, conseiller synodal

Merci pour votre confiance et merci d'avoir validé ce gros dossier. On fera au mieux et c'est tous ensemble qu'on arrivera à trouver le meilleur chemin possible ou la moins mauvaise décision. Merci beaucoup pour votre validation.

M. Yves-Daniel Cochand, président du Synode

Oui je pense qu'il y a un énorme travail de persuasion qui a été fait depuis trois ans, car il y a trois ans cela aurait été refusé net.

6. Élections complémentaires

a) Conseil synodal (1 ministre et 1 laïque) : personne

b) Commission d'examen de la gestion (1 ministre) : personne

c) Commission de consécration (1 ministre et 1 laïque) : personne

d) Délégué au Synode missionnaire (2 délégué-e-s et 2 suppléant-e-s)

M. Didier Rochat a transmis sa candidature comme délégué au Synode missionnaire.

- ❖ Le Synode élit M. Didier Rochat comme délégué au Synode missionnaire par acclamation

M. Yves-Daniel Cochand, président du Synode

Je vous rappelle, même si on en a déjà parlé et qu'on vient de passer très vite là-dessus, que le grand souci c'est le Conseil synodal avec ses deux sièges vacants. Le laïque, on finira bien par en trouver un, mais pour ce qui est du ministre, mesdames, messieurs les ministres, il faudra bien que quelqu'un se porte candidat. Si ce n'est pas le cas, je pense qu'on devra aussi commencer à réfléchir si on ne devrait pas avoir un Conseil synodal à cinq membres avec seulement un ministre, en augmentant le pourcentage de chaque membre.

7. Rapport de la commission de consécration

M. Yves-Daniel Cochand, président du Synode

Je vous rappelle que nous avons voté, lors d'un récent Synode, une nouvelle procédure qui implique le huis clos systématique dès le début de la discussion. Ne peuvent rester que les députés, les suppléants, le Conseil synodal, les personnes de l'administration à ma droite et les députés à voix consultative. La presse, les invités, les auditeurs et les candidats doivent sortir.

Biographie de Quentin Beck, candidat à la consécration au ministère pastoral dans l'EREN

Quentin Beck est né à Saint-Blaise le 25 décembre 1997, une date qui aujourd'hui résonne tout particulièrement au vu de son parcours. Issu d'une famille non pratiquante, mais qui a tenu à ce qu'il suive les enseignements habituels, de l'éveil à la foi au catéchisme, c'est lors de cette dernière étape de préparation qu'il entame un chemin de foi personnel. Après avoir été à son tour moniteur de catéchisme et, durant plusieurs années, participant actif du Buzz, le groupe des jeunes de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs, il décide d'entreprendre des études de théologie afin de répondre à certaines questions et d'être édifié dans sa foi.

Son parcours théologique a commencé à la faculté de théologie catholique de Fribourg, avant de se poursuivre dans les facultés protestantes de Lausanne et Genève. Ces expériences académiques lui ont permis de découvrir la richesse des traditions chrétiennes et d'affermir sa foi dans un esprit d'ouverture et d'œcuménisme. C'est à l'université et au sein du groupe de jeunes « Le Buzz » que sa vocation pastorale s'est développée, portée par une volonté sincère de suivre le Christ.

Au fil de son stage et de sa suffragance, Quentin Beck a découvert la richesse et la complexité du ministère pastoral. Il a goûté à la joie de partager et de célébrer des moments de vie, qu'il s'agisse de cultes festifs, de baptêmes, de mariages ou du travail avec la jeunesse. Il a cependant aussi été confronté à des réalités plus éprouvantes qui lui ont appris que son ministère exige parfois de dépasser sa propre réserve, de naviguer entre attentes divergentes et projections extérieures, et d'assumer des désaccords dans une Église pluraliste. Pourtant, c'est précisément dans cette diversité, dans les tensions autant que dans les élans de vie, qu'il a reconnu la force et la fécondité de sa vocation. Ses expériences l'ont renforcé dans sa conviction que le pasteur n'est pas un simple garant de traditions, mais un témoin de l'amour de Dieu, cheminant avec les individus et les communautés dans toute la complexité de leur humanité.

Quentin est une personne à la fois réfléchie, engagée et animée d'un véritable esprit de service. Conscient de ses limites et des défis auxquels il fait face dans son ministère, il les voit comme des occasions précieuses de grandir. Il est convaincu que l'apprentissage et l'évolution personnelle sont au cœur d'un engagement fidèle et authentique. S'il reconnaît les défis auxquels l'Église est confrontée aujourd'hui, il voit aussi en eux des opportunités de renouveau et de témoignage. Il considère que le ministère pastoral n'est pas figé, mais en constante transformation, appelé à s'adapter dans un monde en mutation. Il aspire à exercer ce ministère dans un esprit de justice, d'amour et d'humilité, fidèle aux enseignements du Christ.

C'est dans l'Église Réformée Évangélique du canton de Neuchâtel que Quentin désire poursuivre sa route pastorale. Conscient que la consécration n'est pas seulement le fruit d'un choix personnel, mais aussi celui d'un appel confirmé par la communauté, Quentin présente aujourd'hui sa demande avec joie, dans l'espérance d'être accepté et de pouvoir servir le Christ avec les membres du Synode.

Mme Diane Friedli, au nom de la commission de consécration

(Lecture du rapport de la commission de consécration – procès-verbal à huis clos)

La commission de consécration reconnaît Quentin Beck digne et capable d'exercer le ministère pastoral dans l'EREN. Elle recommande au Synode de lui accorder la consécration pastorale.

❖ Consécration pastorale de Quentin Beck : acceptée par acclamation

Biographie de Micha Weiss, candidat à la consécration au ministère pastoral dans l'EREN

Micha Weiss est marié à Daphné, avec qui il partage la joie de l'arrivée de leur fille, Elise Joey, née le 24 avril 2025. Lui-même, né le 26 avril 1997, grandit à Montmirail, au sein de la communauté Don Camillo. Dans ce cadre unique, empreint d'une foi vécue au quotidien, d'hospitalité et d'ouverture à l'autre, il apprend très tôt l'importance de l'accueil, de l'écoute et du vivre-ensemble. C'est dans ce terreau que germent ses premières intuitions spirituelles. C'est ensuite au sein du groupe des jeunes de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs qu'il prend la décision de dire « oui » à se mettre en route à la suite de Jésus.

À la fin du lycée, il n'imaginait pas devenir pasteur. Il envisageait une carrière dans l'enseignement ou le travail social. Une année sabbatique, entre emploi en restauration et voyage humanitaire au Laos, l'amène à reconsidérer ses choix. C'est au terme d'un accompagnement en orientation professionnelle qu'une question inattendue surgit : « Tu aimes l'enseignement, le travail social *et* la théologie. As-tu déjà envisagé de devenir pasteur ? » En septembre 2016, Micha commence ses études de théologie, porté par le désir de répondre à cet appel intérieur.

Le chemin n'est pas linéaire. Des doutes, des remises en question et des périodes de désert ponctuent cette période de formation. Au fil de ses études à Fribourg et à Berne, sa vocation prend néanmoins racine. Elle se nourrit de ses passions pour la théologie, la spiritualité vécue, les rencontres et la justice sociale. Le stage pastoral dans la paroisse de Neuchâtel et la suffragance au Val-de-Travers constituent deux étapes marquantes dans sa découverte des multiples facettes du ministère et de la vie de l'Église : culte, catéchèse, actes ecclésiastiques, accompagnement, formation, vie communautaire ; mais aussi tâtonnements, résistances et élans. À travers tout cela, sa vocation de pasteur continue de grandir.

Deux dimensions du ministère se confirment pour lui. La première : le travail avec les jeunes, où Micha aime investir son énergie, sa créativité et sa proximité d'âge pour créer des espaces de confiance, de dialogue et de foi vécue. La seconde : l'accompagnement spirituel, qu'il considère comme un lieu essentiel de rencontre avec l'autre comme le Tout Autre – accompagner une personne dans sa vie, ses questions, ses joies et souffrances est source de transformation tant pour l'accompagné-e que l'accompagnant. Micha voit dans ces liens une des raisons essentielles pour lesquelles il a voulu devenir pasteur.

Aujourd'hui, il conçoit le ministère comme une partie de sa vocation plus large d'« apprenti » de Jésus Christ, vocation qui donne fondement, sens et profondeur à tous les domaines de sa vie. C'est à cet apprentissage qu'il souhaite inviter et accompagner des personnes de tout âge et de tous horizons : une école où l'on se forme à l'Amour et où l'on est transformé par Lui.

Conscient de ses limites, des fragilités de l'institution et des incertitudes du monde, Micha choisit malgré tout de dire « oui » à cette aventure qui en vaut profondément la peine !

Mme Diane Friedli, au nom de la commission de consécration

(Lecture du rapport de la commission de consécration – procès-verbal à huis clos)

La commission de consécration reconnaît Micha Weiss digne et capable d'exercer le ministère pastoral dans l'EREN. Elle recommande au Synode de lui accorder la consécration pastorale.

❖ Consécration pastorale de Micha Weiss : acceptée par acclamation

M. Yves-Daniel Cochand, président du Synode

Le huis clos est levé. Rendez-vous dimanche 7 septembre pour le culte de consécration au Locle.

M. Christophe Allemann partage la prière de reconnaissance.

8. Rapport n° 4 du Conseil synodal : Compte de résultat et bilan 2024

M. Jacques Péter, rapporteur

On n'a pas arrêté de parler de problèmes financiers et bien évidemment nous allons parler de comptes avec peut-être une ou deux choses au préalable. Entre la théorie de dire que nous allons passer à un nouveau plan comptable et la réalité, il y a des fois quelques écueils et même parfois une tempête. La mise en place de MCH2, principalement pour les résultats comptables, a nécessité de gros changements, et implique aussi de grands changements pour vous-mêmes, puisque vous avez certainement vu qu'on avait un budget de 9 millions et qu'on vous présente des comptes de 10 millions. Vous vous dites certainement, mais qu'est-ce qu'ils ont foutu au Faubourg de l'Hôpital ? Nous avons beaucoup travaillé pour cette nouvelle présentation.

Au préalable, avant d'entrer dans les explications, vous avez reçu un document erratum qui montre deux erreurs, uniquement sur le calcul des écarts et non pas sur les chiffres qui ont été contrôlés par une fiduciaire. L'erreur de calcul des pages 8-9 provient d'une petite cellule Excel, qui valait quand même CHF 734'000.-, qui n'a pas été prise dans le calcul final d'où cette erreur très importante que vous avez dans votre rapport. Pour la page 16, vous n'aviez pas les comptes 2023 en comparaison. Ce sont les seuls éléments au niveau pratique.

Venons maintenant sur la compréhension de ces comptes. On dira que l'administration prend toujours plus de temps, qu'il y a toujours plus de papier, alors effectivement vous avez à votre disposition un rapport fait par la fiduciaire de 27-28 pages, alors qu'habituellement vous n'en aviez qu'une. Mais le contrôle qui a été effectué, a été effectué exactement de la même manière. C'est-à-dire que vous avez une fiduciaire qui contrôle les comptes de résultat et un Conseil synodal qui prend la responsabilité de vous les présenter en classification fonctionnelle. Ce sont toujours les comptes par nature qui sont contrôlés par la fiduciaire, la comptabilité fonctionnelle ou analytique est de la responsabilité du Conseil synodal. Il n'y a donc pas de changement sur les niveaux de responsabilité. Simplement que le plan MCH2 est un plan relativement rigoureux et les grandes différences des chiffres sont liées à deux éléments. Si vous prenez les deux avant-dernières pages de ce rapport, le tableau des immobilisations, vous avez un tableau "terrains et bâtiments PF" = patrimoine financier, et la page suivante un tableau "bâtiments PA". Cela n'a l'air de rien du tout, mais cela a produit, pour la première année, un certain nombre d'effervescence. Le patrimoine financier, ce sont nos immeubles de rendement, ce sont les immeubles qui ne nous servent pas à la mission mais que nous avons pour retirer de l'argent. Ces immeubles sont gérés selon une technique comptable, c'est-à-dire la valeur réelle des immeubles. Les bâtiments PA sont ceux qui nous permettent de faire la mission de l'Église. Ils sont gérés d'une autre manière puisqu'on doit mettre une valeur et amortir ces immeubles année après année. Donc c'est la première grosse différence qui a un impact sur ce gonflement du résultat comptable.

La deuxième grosse différence concerne le fait que nous avons un certain nombre de réserves et ces comptes de réserves n'étaient pas automatiquement intégrés dans les comptes, ce qui était tout à fait légal par rapport à la norme qu'on avait précédemment, mais maintenant tous les mouvements des fonds, y compris les réserves, doivent passer par le résultat comptable annuel. D'où le gonflement et la difficulté bien évidemment pour vous que "la chatte retrouve ses petits".

Parlons des choses les plus intéressantes, c'est-à-dire qu'elle est la santé de l'EREN ? Est-ce que ces changements de chiffres importants montrent une Église qui va mieux ou une Église qui va plus mal ? Et bien je dirais que notre Église va comme d'habitude, c'est-à-dire qu'elle continue de vivre au-dessus de ses moyens grâce à sa fortune et que petit-à-petit, on va diminuer ce delta, on doit prendre sur notre fortune, par une adaptation des postes ou par ô miracle des contribuables un peu plus généreux. Donc finalement pour 2024, CHF 1'400'000.- de déficit prévisible et CHF 1'100'000.- de déficit réel, donc oui l'Église ne va pas plus mal, mais au niveau financier elle ne va pas beaucoup mieux.

J'aimerais terminer cette introduction, peut-être pour une fois remercier et pas nous remercier. Oui nous avons un déficit d'un million mais nous avons des paroissiens fidèles qui soutiennent l'Église mais il y a quelques milliers d'autres personnes qui soutiennent l'Église par leur contribution ecclésiastique. En 2024, 4940 contribuables ont soutenu l'Église, mais sur l'année vous n'avez pas rencontré 4940 personnes aux cultes. Il y a des entreprises, des personnes morales, qui ont versé pour la mission de l'Église CHF 386'000.-. Merci de votre attention.

M. Olivier Schneider, commission d'examen de la gestion

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les députés et les membres du Conseil synodal, La commission d'examen de la gestion (CEG) a rencontré le 20 mai 2025 M. Jacques Péter, conseiller synodal en charge des finances, et Mme Myriam Blanchoud Vuilliomenet, responsable de la comptabilité, pour la présentation et une discussion sur les comptes 2024. La CEG les remercie pour leur travail et leur disponibilité à répondre à ses interrogations.

Généralités : l'exercice comptable 2024 est le premier qui est bouclé sous le régime de la norme MCH2, après que le budget 2024 a été établi sur la base de ce nouveau référentiel. Si ce modèle comptable donne une image de la situation financière de l'EREN correspondant à l'état réel des revenus, des finances et de la fortune, les changements qu'il implique dans la présentation des comptes 2024 compliquent et limitent fortement les possibilités de comparaison avec les années précédentes. Même l'analyse des comptes en regard du budget n'est que partiellement pertinente, certains principes de MCH2 n'ayant pas encore été pleinement intégrés lors de l'établissement du budget. Le compte de résultat et le bilan 2024 doivent donc être considérés comme une référence initiale pour les exercices à venir, avec une césure par rapport aux années passées.

La CEG relève le travail conséquent qu'a requis l'établissement des comptes 2024 selon la norme MCH2 de la part du Conseil synodal et de la comptabilité, de même que de la part de la fiduciaire. On en lit d'ailleurs la trace dans le compte de charges 31320.00 (p. 9), auquel sont imputés les coûts de l'audit fiduciaire 2024 et dont le montant excède très largement ce qui avait été budgété.

Dans ce contexte, la CEG a focalisé son attention sur la compréhension des lignes générales du nouveau modèle comptable plus que sur le détail de chaque poste.

Du point de vue de la forme : la première chose qui frappe à la lecture du document, c'est la place qu'occupe le rapport de la fiduciaire. Alors que ce dernier se limite habituellement à deux pages en fin de cahier, il en occupe cette année plus de la moitié, comprenant outre le rapport d'audit proprement dit, différents tableaux relatifs notamment au bilan, aux investissements, aux flux de trésorerie, aux fonds, aux réserves et aux immobilisations, avec le détail des objets immobiliers constituant le patrimoine financier et le patrimoine administratif, ainsi que des explications sur l'application de la norme MCH2 à la présentation des comptes 2024. Relevons qu'une numérotation des pages de cette partie aurait facilité sa consultation.

La première partie, rédigée par le Conseil synodal, présente comme à l'accoutumée le compte de résultat par nature (pp. 2-3), qui fait l'objet de la validation par l'organe de contrôle, suivi de la présentation selon la classification fonctionnelle (p. 4 sous forme de résumé, aux pp. 8-21 sous forme détaillée) et conclu par le bilan (pp. 22-23). La présentation fonctionnelle est accompagnée de représentations graphiques et de tableaux statistiques (pp. 4-7) qui permettent une mise en perspective des tendances évolutives.

À ce propos, la CEG suggère de compléter à l'avenir le diagramme de la répartition des charges d'exploitation telle qu'elle figure en page 4 du rapport par une représentation de la répartition des charges salariales, ainsi que le Conseil synodal le fait déjà pour la présentation du budget. La CEG est d'avis que la comparaison de ces deux répartitions procurera aux lecteurs députés que nous sommes une meilleure appréhension de la réalité de l'EREN, dans sa dimension financière globale mais aussi dans l'activité de ses forces vives reflétée dans la masse salariale.

La présentation très serrée de la classification fonctionnelle laisse une place réduite pour les commentaires explicatifs, d'une concision parfois elliptique.

Relevons quelques erreurs de chiffres dans certains écarts et totaux intermédiaires (notamment les écarts en p. 8, 9, et 16 ou le total intermédiaire 5720 pour le budget, les comptes 2023 et l'écart en p. 21), dont certaines font l'objet de l'erratum distribué en début de la séance d'aujourd'hui. Après examen, il s'avère que si ces coquilles ont quelque peu perturbé dans un premier temps la lecture pour la CEG, elles ne portent toutefois pas à conséquence pour les résultats globaux. Faut-il y voir un reflet indirect et bien involontaire du processus d'élaboration compliqué et long des comptes 2024 en application de la norme MCH2, réduisant d'autant les possibilités de relecture, notamment pour la CEG, avant la distribution aux députés ?

Relevons finalement que le montant du déficit figurant dans la synthèse du rapport no 4 dans le cahier principal (p. 43) n'est pas supérieur à CHF 1'200'000.– mais bien à CHF 1'100'000.–.

Du point de vue financier : le résultat de l'exercice avant dissolution de la réserve pour événements spéciaux présente un déficit de CHF 1'125'667,05, inférieur de CHF 353'008,45 au déficit budgété de CHF 1'478'675,50. Important, le déficit 2024 reste néanmoins inférieur à celui de l'exercice précédent.

Globalement, les charges d'exploitation sont bien maîtrisées, ce que la CEG salue. Mais cela résulte pour une part prépondérante de la non-repouvée transitoire de postes, dont l'effet se fait sentir dans la marche de notre Église, mettant à l'épreuve les facultés d'adaptation et la résilience de ses ministres et permanents.

En raison de l'inclusion dans le compte de résultat des flux financiers générés par les fonds et de la prise en considération des patrimoines financier et administratif, y compris l'amortissement au taux prescrit de 8% de la valeur comptable de ce dernier, les totaux des charges et produits sont plus élevés d'un ordre de grandeur de CHF 1,5 à 2,0 mio que ce que prévoyait le budget. Cette différence inhabituelle en regard de la rigueur avec laquelle le Conseil synodal établit le budget est directement imputable au changement de norme comptable et ne devrait plus affecter les prochains exercices.

La CEG a apprécié la transparence inédite apportée par les annexes au rapport de l'organe de contrôle, que ce soit en matière de réserves, de fonds ou de patrimoine immobilier. Elles permettent une compréhension plus précise et réaliste de la situation financière de l'EREN. C'est pourquoi la CEG recommande au Conseil synodal d'intégrer dans la mesure du possible à l'avenir dans son propre rapport ces éléments, ce qui devrait alléger d'autant le rapport de la fiduciaire.

Dernier élément : concernant la décision du Conseil synodal de mettre à contribution pour 2024 la réserve pour événements spéciaux afin d'absorber le déficit, la CEG comprend la réflexion et partage les arguments qui ont conduit le Conseil synodal à renoncer à la vente de biens immobiliers, alors même que la résolution 194-B validait ce principe.

En conclusion, la CEG recommandera au Synode d'accepter le compte de résultat et le bilan 2024, en remerciant le Conseil synodal et la comptabilité pour le travail conséquent qu'a occasionné leur établissement. Je vous remercie de votre attention.

Discussion sur l'entrée en matière

❖ Vote sur l'entrée en matière : acceptée à l'unanimité

Discussion de détail

M. Jacques Péter, conseiller synodal

Avant d'entrer dans les détails, j'aimerais revenir sur deux ou trois informations et remarques de la CEG. Oui il a été très difficile de finaliser le résultat comptable 2024 et vous en avez eu divers éléments. D'un côté, dans le document officiel du Synode je vous parle de CHF 1,2 million de déficit alors que le résultat est de CHF 1,125 million. Nous devons faire un choix, soit dans le rapport au Synode on ne parlait pas du tout des comptes, soit on donnait les premiers éléments qui étaient "publiables". Le fait que les honoraires ont explosé est lié effectivement aux difficultés de ce passage à MCH2. Pour la petite histoire, l'absence de numérotation des pages de la

fiduciaire, c'est tout simplement un document signé par une fiduciaire qui a refusé qu'on numérote les pages. Donc un moment donné, quand vous êtes à la x^{ème} séance, et bien vous vous dites "tant pis". Concernant les écarts qui ont été soulignés par le CEG, nous les avons totalement modifiés, les contrôles demandés par la CEG ont été faits, et dès demain, sur le site, le document totalement modifié et correct sera en ligne. Mais on a fait le choix de ne pas réimprimer plus de 40 exemplaires pour tous les députés puisqu'on était dans des modifications mineures.

J'aimerais juste revenir sur la question des ventes immobilières. Nous n'avons pas abandonné le principe de vente immobilière pour combler le déficit, nous l'avons simplement repoussé. Vous avez eu, en décembre passé, la présentation des esquisses de la politique immobilière et financière, actuellement il y a une analyse qui est faite par des spécialistes, parce que c'est bien joli de dire qu'on a tels bâtiments, mais est-ce qu'il faut les vendre, est-ce qu'il faut les rénover, est-ce qu'il faut partir dans une nouvelle construction, est-ce qu'il faut les garder ? Nous avons besoin de spécialistes pour nous accompagner là-dedans parce que nous n'avons pas les compétences pour vraiment faire les bons choix. On recevra les premiers éléments de l'analyse à fin juin et nous espérons recevoir l'analyse finale de ce qu'on pourra faire de notre patrimoine immobilier à fin 2025. Je rappelle qu'on a des placements, on a reçu un legs de plus de 2 millions il y a trois ans, alors pour ne pas faire une vente sous contrainte, qui serait de toute manière mauvaise au niveau du résultat financier, nous avons fait le choix de vendre des immeubles quand on saura ce qu'on veut faire parce qu'au moment où on a vendu un immeuble, c'est trop tard de se dire "mince, cela aurait été sympa pour nous".

Le président tourne les pages du compte de résultat et du bilan 2024.

Résolution 1

Le Synode accepte le Compte de résultat et le bilan 2024 et en donne décharge au Conseil synodal.

- ❖ Vote sur la résolution 1 : acceptée à l'unanimité
- ❖ Vote d'ensemble : accepté à l'unanimité

9. Rapport n°5 du Conseil synodal : Rapport d'activité 2024

Mme Anne Kaufmann, rapporteuse

Bonjour à tous, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les députés,

En 56 pages, la vie de l'EREN 2024. En tout premier, merci à l'équipe de la COM qui années après années, collecte les documents qui viennent de partout de notre Église et choisi une manière de présentation pour laisser des traces, ici, celle de l'année 2024, la carte de visite certaine pour l'EREN.

À signaler que la COM a vécu et va vivre une année charnière particulière pour l'avenir du journal Réformés. Le sujet les concerne directement.

Un secrétariat général et toute son équipe embrasse avec audace les tâches de leur cahier de charge. Cette équipe semble être comme invisible, une fonction dans l'ombre, un travail de fournis. Dans la réalité, une question se pose : que ferait-on sans lui ? Donc, merci beaucoup.

Neuf paroisses avec la desserte 2024, des arrivées et des départs de ministres et de diacres ...un peu comme un tapis roulant ... toujours en mouvement. À noter les chantiers qui ont abouti, l'organisation de mutualisations interparoissiales du catéchisme, des cultes et des services funèbres. La recherche pour la mise en place d'un noyau Église et Société est en cours.

La trace des neufs Conseils paroissiaux avec pour chacun, ses spécificités et ses délégations dans le Bureau du Synode, de la CEG, la plateforme TN, la commission de consécration et d'agrégation.

La trace du Conseil synodal qui a fonctionné avec une répartition par dicastère ; des délégations dans le canton et dans la Suisse ; la gouvernance ; les RH ; les finances ; l'aumônerie de la santé et du social ; les œuvres humanitaires ;

Des partenaires de l'EREN, à savoir l'EERS, la CER, les deux communautés du canton Grandchamp et Don Camillo et les deux Églises sœurs, l'Église catholique romaine et l'Église catholique-chrétienne et tous, nous avons un même objectif : transmettre le message du Christ.

Un rapport annuel incite à se remettre en question et à réaliser le temps écoulé. Quand est-il pour vous à la lecture de ce rapport ? Ce qui m'a particulièrement frappé en 2024, c'est que derrière chaque chiffre, chaque ligne, chaque rapport se cache une vie, un engagement, (je cite la conclusion du rapport en page 55.)

Chaque année, oui, un rapport, mais combien de fois, les choses ne se répètent-elles pas et dans tous les domaines...et pourtant, chaque année : on se dit « cela passe vite » et aussi « on n'a pas fait tout ce qu'on voulait faire ».

Chaque année, on se dit, quelles sont les priorités à donner ? Y-a-t-il des éléments plus importants mais comment choisir et définir les éléments qui nous paraissent moins importants ?

Chaque année, on se questionne ; comment avons-nous réagi devant les difficultés... Pourrions-nous dire que nous en avons tiré des leçons ?

En fait, un rapport annuel, c'est encore comme un bilan, un bilan de la réalité de l'EREN, avec toutes ses facettes. Le mot bilan touche le mot résultat. Résultat est là.

Un rapport annuel comme une passerelle de 2024 à 2025, un résumé de 365 jours, une année avec le nombre de 80 personnes pour un nombre de 113 postes à différents taux d'EPT.

Pour le Conseil synodal, aucune amende avec un "e" à distribuer mais une envie de distribuer des amandes douces, amande avec un "a" pour vous dire tout simplement : félicitations.

Des chiffres, des statistiques...Une nécessité de terrain ...oui, mais en conclusion, voici celle de la conclusion du président du Conseil synodal, Yves Bourquin : Ce que poursuit l'EREN, inlassablement, et qui est le fil rouge de notre rapport, en filigrane, c'est de rendre accessible cette promesse : celle d'un Dieu qui aime le monde, qui aime chacun et chacune d'entre nous, sans exception, et qui nous reconnaît comme ses enfants.

Monique Vust, commission d'examen de la gestion

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les députés et les membres du Conseil synodal, Le rapport qui nous est présenté est, comme chaque année désormais, très agréable à lire, aéré, bien structuré. Il est le reflet d'une année active et mouvementée, au niveau des propositions du Conseil synodal, des décisions du Synode, de l'activité dans les paroisses, des changements nombreux dans la desserte, postes paroissiaux, cantonaux et services généraux.

Le tableau des activités paroissiales est impressionnant par le nombre et la diversité des activités, que ce soit sur le plan des cultes, du souci de la communauté, du soin donné à être présents aux différents âges de la vie. On constate combien permanents et bénévoles ont à cœur de maintenir et de consolider un esprit communautaire localement et d'accomplir au mieux la mission de l'Église sur le plan paroissial tout en l'ouvrant plus largement aux autres territoires de l'EREN.

Le processus EREN2023 a quitté le stade de projet et s'incorpore à la réalité des paroisses. Le SIAJ se met en place, de même que, plus lentement, le SIAD ; les responsabilités envers la jeunesse et les familles endeuillées se réfléchissent et se modifient peu à peu. Le Conseil synodal s'implique dans ce mouvement et facilite le transfert des activités du paroissial au régional ou interparoissial.

La CEG apprécie le rapport 2024 et n'aura aucune réticence à proposer au Synode de l'adopter. Qu'on lui permette néanmoins quelques propos plus critiques, par ordre d'importance dégressive :

- Le Conseil synodal a été en sous-quota pendant plusieurs mois, dans la suite de 2023. Il aurait été important de le mentionner comme une cause de difficulté à être sur tous les fronts. Travailler à six plutôt qu'à sept induit la surcharge et ne permet pas de tenir vraiment sereinement tous ses engagements.

- La lecture du chapitre aumônerie et diaconie nous a quelque peu frustrés. Il est certes illusoire d'être exhaustifs en voulant rapporter toutes les facettes de la diaconie santé et social. Mais ne pas dire un mot du travail des aumôniers à l'hôpital, physique ou psychique, en EMS, en institutions spécialisées, paraît d'une modestie exagérée, surtout si l'on considère que c'est par excellence un domaine où se croisent l'Église et la société la plus diverse.

- Accueillir le Synode de l'EERS a été un événement important, tant pour la préparation intense qu'il a nécessité que par le retentissement de son succès. Était-il pour autant nécessaire de multiplier les photos de cette fête, insérées parfois sans rapport au texte, au détriment d'événements peut-être moins extraordinaires mais aussi significatifs de la vie de l'EREN ?

- Enfin, mais c'est un détail technique, les personalia auraient bénéficié d'être plus lisibles.

Ces derniers points de vue peuvent être considérés comme une incitation à être toujours meilleurs, et ne modifient pas la proposition de la CEG d'accepter avec grands remerciements ce rapport d'activité.

Discussion sur l'entrée en matière

M. Julien von Allmen

Je suis dans la ligne de la CEG à propos de choses qui manquent un petit peu de perfection, si je puis dire, c'est la qualité des photos, il y a à gagner en netteté. La deuxième chose, c'est à prendre un petit peu comme de la provocation, pourquoi continuer avec un gros truc de papier et ne pas passer à la vidéo ? Chaque paroisse aurait quelques minutes pour faire un rapport en vidéo. Ce serait une manière d'intégrer le 21^{ème} siècle, en perdant certaines choses mais en gagnant d'autres, notamment d'avoir la possibilité d'avoir notre rapport annuel sur les réseaux sociaux plutôt que quelque part dans un porte-journaux où personne ne le lira, à part les députés.

Discussion de détail

Mme Bénédicte Gritti

Juste vous faire part d'un petit coup de chaud que j'ai eu quand j'ai vu, à la page 31 concernant l'immobilier, que la première phrase stipule que d'autres biens seront également proposés à la vente et que je vois la photo de mon lieu d'habitation !

Résolution 1

Le Synode valide le rapport d'activité 2024.

- ❖ Vote sur la résolution 1 : acceptée à l'unanimité
- ❖ Vote d'ensemble : accepté à l'unanimité

10. Rapport n°6 du Conseil synodal : Intégration de la mission de la Sàrl CER Media Réformés au sein de l'Office protestant des médias (CER) et dissolution de la Sàrl

M. Yves Bourquin, rapporteur

Chers membres du Synode,

Nous arrivons ici à un rapport un peu tentaculaire, on évoquait les 80 pages du document préparatoire du Synode, et ce rapport en occupe une bonne partie. Avec un critère de transparence, d'exhaustivité si on peut dire, mais en tout cas de diversité des regards qui ont conduit l'élaboration de ce rapport tentaculaire. Dans ce rapport s'expriment les quatre Églises, le Conseil de gérance de la Sàrl CER Médias Réformés et le Conseil exécutif de la CER.

Je vais vous raconter un petit peu l'histoire pour que vous compreniez les enjeux qui sont dans ce rapport. Depuis maintenant trois ou quatre ans – disons, depuis la période post-COVID – le

journal Réformés, et en particulier ses cahiers régionaux, a commencé à montrer ses limites. Après le choc du confinement, les Églises peinaient à planifier quoi que ce soit, et chacun a bricolé des solutions locales, sans que le niveau romand ne puisse centraliser les agendas ou mutualiser les ressources. Le système D de la communication a pris le dessus, partout.

Le journal Réformés est édité par une société indépendante, la Sàrl CER Médias Réformés. Le nom est pourtant parlant : cette société est, à l'origine, une émanation directe de la CER. À sa création, il aurait été possible – cela a été envisagé – que la CER gère le journal directement au sein de sa propre structure. Mais deux raisons principales ont empêché cela :

1. Le journal remplissait une mission très spécifique, avec des exigences propres : impression, distribution, graphisme, rédaction... Cela nécessitait des compétences et une logistique qu'on ne trouvait pas dans les structures classiques de la CER. Il semblait donc être une bonne idée que de confier cette mission à une entreprise, la Sàrl.
2. Seules quatre Églises membres sur sept soutenaient activement le projet. Ces quatre Églises avaient déjà chacune un journal et voulait les réunir. Nous ne sommes pas des moindres dans cette entreprise parce que nous avons été, à Neuchâtel, un des grands élans motivant cette fusion pour en faire un journal romand. Inclure cela au sein de la CER impliquait nécessairement que toutes les Églises de la CER soient partie prenante du projet. Les deux petites Églises romandes bilingues (Fribourg et Valais) et éventuellement la CERFSA (communauté des Églises réformées de langue française en Suisse-allemande) qui ne s'étaient pas complètement prononcé sur le sujet, même si leur voix n'était pas immense. Quoi qu'il en soit, il y avait quand même une part de la CER qui était réticente à ce projet car ces deux Églises n'en voyaient pas l'intérêt car elles n'avaient pas de journal. Pour ne pas que tout cela meurt dans l'œuf, la solution d'une Sàrl semblait la bienvenue.

Depuis la sortie de la crise sanitaire, la CER et la Sàrl ont mené ensemble une très grande enquête sur le journal : sa qualité, son lectorat, sa lisibilité, sa place dans le paysage médiatique. Et le constat est assez clair : le contenu est bon, avec beaucoup de recherches, du sérieux, une qualité excellente. Mais une chose est très intrigante, son lectorat est faible, il est peu lu, même par celles et ceux qui le reçoivent. C'est très difficile à analyser et à comprendre. Néanmoins, le journal reste un vecteur identitaire important. Le simple fait qu'il soit le journal des réformés romands en fait un symbole. Et toucher à Réformés, en Suisse romande, c'est hautement émotionnel. Difficulté de distinguer le journal rêvé, voulu et son évolution nécessaire pour continuer d'être le journal des réformés dans les bonnes structures qui le gèrent. On se rend bien compte qu'un changement structurel n'implique pas nécessairement une disparition. C'est une ultra solution que de voir cela comme ça. Mais une structure peut aussi empêcher fortement une évolution. Il faut finalement, à un certain moment, avoir le courage de changer de structure. Voilà l'idée que les quatre Conseils synodaux romands des quatre Églises membres de la CER ont derrière la tête. Ils se trouvent avec une Sàrl et en fait, ils aimeraient n'avoir plus qu'un seul interlocuteur qui est la CER et qui a, en son sein, un office protestant des médias. Mais c'est compliqué.

La CER a donc tenté de reprendre en main le dossier. Mais elle s'est elle-même perdue dans les méandres qu'elle avait elle-même créés, car, encore une fois, trois Églises (Valais, Fribourg et la CERFSA) ne se sentaient pas concernées – à juste titre, puisque Réformés, dans sa forme actuelle, ne les concerne pas.

Cependant, l'Assemblée générale de la CER, le 9 septembre 2024, a tenté de sortir de l'impasse. Et, surprise : elle y est parvenue mais non sans compromis.

Elle a décidé plusieurs choses, à condition toutefois que la Sàrl soit dissoute. Ces décisions figurent à la page 50 du rapport. On y lit notamment que la CER est prête à créer un pôle information et communication (InfoCom) au sein de l'OPM. Mais comme ce pôle serait financé par l'ensemble des Églises membres – y compris celles qui ne participaient pas à la Sàrl – il a fallu cadrer le projet. La mission est plus importante que la forme. La mission est de garantir un

média qui est le média des Églises romandes, qui fait un journalisme critique de théologie, mais pas nécessairement d'actualités, mais de dossiers, sujets plus larges. Par contre le projet de la CER renonce à l'agenda, et les pages locales seront à étudier, dans la nouvelle formule il y aura la possibilité pour les Églises d'avoir quelques informations locales pour elles. Ce journal ne paraîtra plus 10 fois par an, mais 6 fois par an, avec moins de pages, et principalement une version numérique mais avec la possibilité d'avoir la version papier pour les personnes qui le souhaitent. Le principe de la CER, normal vu qu'il y avait trois instances qui ne paient rien jusqu'à présent, c'est de viser une auto-portance de ce journal, par des moyens d'abonnement et par des discussions avec les Églises qui jusqu'à présent finançaient aussi une partie du journal Réformés, etc. La CER essaie d'obtenir l'équilibre financier en discutant avec les instances ecclésiales ou carrément les lecteurs et lectrices.

Riche de ces décisions, les quatre Églises de la CER ont créé une commission et ont demandé qu'il y ait également un représentant du Conseil de gérance du journal Réformés au sein de cette commission, pour viser une transparence. Les quatre Conseils synodaux se sont dit que c'était l'occasion, car il faut demander aux Synodes vu que ce sont les Synodes qui sont l'organe représentant l'Église au sein de la Sàrl Réformés qui a créé le journal dans son intention, donc de demander formellement aux Synodes la dissolution de la Sàrl pour que la mission de la Sàrl puisse être passée à la CER, ce qui sera tout un processus de transition. Ce ne sera pas demain que ce sera fait, il ne faut pas aller plus vite que la musique, mais il faut absolument le blanc-seing des Synodes pour pouvoir le faire. Vous aurez aussi compris que les Synodes n'ont pas tous la même pondération, notamment au sein de l'assemblée générale de la Sàrl. Parmi nos partenaires, nous avons l'Église vaudoise qui pèse un peu plus que l'Église neuchâteloise. Donc cela signifie que si par exemple deux Synodes sur quatre ont dit oui, et que les deux autres ont dit non aux résolutions proposées, il faudra réétudier la question du comment est-ce qu'on fait. Mais pour le moment, nous posons la question d'intention à nos Synodes et si les quatre donnent l'intention et l'impulsion qu'il faut arrêter la Sàrl, reprendre à la CER et mener la mission du journal Réformés par la CER, et bien nous entrerons dans le projet que la CER propose et qui est décrit en détail dans le rapport.

J'espère que vous voyez en gros l'enjeu. Il est structurel dans le sens que pour toutes les Églises romandes qui essaient de se rassembler, d'être plus efficaces, avoir un seul interlocuteur, qui est la CER, que nous gérons parfaitement vu que c'est une mutualisation de tâches au sein des Églises romandes, mais qui a quand même une personnalité morale d'association, actuellement. La CER est un organe que nous voulons garder absolument, elle gère aussi l'OPF, soit la formation des ministres, elle gère RTS-religion, Protestinfo, la COTEC (les éditions), donc on voit que c'est une machine qui a ses bugs mais qui roule dans l'ensemble, et nous avons une Sàrl. Cette Sàrl, maintenant, c'est la volonté de l'enlever pour n'avoir plus qu'une seule structure.

Le deuxième enjeu, c'est toute l'efficacité financière que cela peut donner dont vous avez des détails chiffrés dans le rapport. Voilà pourquoi, ici, le Conseil synodal vous recommande de voter les trois résolutions qui sont présentées à l'identique, moyennant peut-être des toilettages de termes parce que dans l'EPG, ils appellent leur Synode le Consistoire, mais cela n'entame en rien, donc l'identique dans les législatifs des quatre Églises, et la dernière résolution qui appartient au Conseil synodal et qui serait les conséquences pour l'EREN de ce changement. Elles doivent aussi être étudiées pour que les lecteurs et lectrices du journal puissent avoir une suite et que tout ne s'arrête pas. Merci de votre attention.

Discussion sur l'entrée en matière

M. Hyonou Paik

J'ai reçu un document intitulé "position de la rédaction quant au futur de Réformés", qui est daté d'hier et qui s'adresse à quelques contacts siégeant dans les Synodes et Consistoire romands. Je ne sais pas si parmi vous il y a quelques personnes qui ont reçu ce document. L'ayant reçu hier après-midi, je ne l'ai ouvert que ce matin avant de partir et l'ai donc lu en diagonale. Mais il me

paraît honnête de communiquer cela et comme nous n'avons pas eu l'occasion d'entendre la position des journalistes concernés, il me paraît inapproprié de lire l'ensemble mais, si vous êtes d'accord, je vais relever quelques points qui m'interpellent en tant que député de l'EREN.

Une phrase résume : La rédaction dans son ensemble émet de sérieux doutes quant à la faisabilité et la viabilité de ce projet de refonte du journal présenté aux différents organes délibérants. Par ces quelques lignes, nous souhaitons, en tant que professionnels des médias, vous faire part des raisons de ce scepticisme.

Un paragraphe résume l'historique qu'Yves a bien résumé. Une phrase en gras que je voudrais partager : Si le projet qui a été adopté par l'assemblée générale de la CER ne nous convainc pas, c'est qu'il n'est pas réaliste au niveau de la faisabilité peu claire, voire franchement obscure sur certains points stratégiques et qu'il ne met pas en discussion la mission qui est celle du futur titre. Voilà la position de la rédaction dont j'ai pris connaissance ce matin.

En ce qui concerne la faisabilité du futur projet, la rédaction émet un doute avec seulement une dotation de 1,5 EPT et de 1 EPT pour l'administratif.

Un autre point m'a interpellé. Apparemment il y a eu une étude sur le lectorat de Réformés, par une entreprise de conseils en communication, à en croire cette étude, Réformés touchait en 2020 27% des protestants (donc des distancés) et 48% des croyants pratiquants.

Un dernier élément qui m'a interpellé, c'est que la rédaction a soulevé à plusieurs reprises cette inquiétude quant au vocabulaire utilisé dans le projet. La mention d'InfoCom ne garantit pas le respect de la charte de déontologie de la profession. Voilà, j'ai partagé avec vous ce message de la part des journalistes.

❖ Vote sur l'entrée en matière : acceptée à l'unanimité

Discussion de détail

M. Yves-Daniel Cochand, président du Synode

Je vous rappelle qu'on ne peut pas modifier les trois premières résolutions, mais on peut ajouter des résolutions supplémentaires qui n'engagent que l'EREN.

Mme Esther Berger

Je fais partie des nombreuses personnes qui bénéficient de Réformés, qui souvent le posent sur la table du salon et au bout de quinze jours se disent, oh mince je ne l'ai toujours pas ouvert, et qui finissent quand même par l'ouvrir. Je pense que c'est important qu'on discute et qu'on ne lève pas juste notre petit carton de vote. Donc voilà, j'ai ouvert la discussion.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

Je remercie Esther parce que c'est un sujet important. On vient de l'évoquer par le courrier de la rédaction de Réformés. Chacun, dans ce grand objet tentaculaire, va avoir sa vision et ses peurs, toutes sont légitimes. Oui, c'est une peur légitime que le nouveau projet garantisse que cette mission qui se transmet, garantisse le cadre professionnel, avant les emplois, mais le cadre professionnel, déontologique, journalistique soit conservé d'un côté et de l'autre.

Ce qui est très difficile dans la gestion de projet, c'est de donner toutes les garanties avant que toutes les étapes aient commencé. Et là, il faut en fait que chacune des parties prenantes fasse un petit peu confiance à la structure globale et générale. Autant il est difficile d'amener un rapport dans une assemblée générale en ayant toutes les garanties, autant une fois qu'on a pris une décision, il y a des gens qui se réunissent et qui discutent, et qui sont des gens bienveillants, parce qu'ils ont le sens des choses comme étant premier à la forme des choses.

Si l'on veut évidemment que face au problème ressources humaines, entre d'une part une Sàrl qui emploie entre 3,5 et 4 postes et un projet à 2 postes plus de l'administratif, c'est évident, avec la

calculatrice, qu'il y a diminution. Mais ces personnes, ce ne sont pas des numéros pour la CER, donc il y a de l'accompagnement qui va se faire, c'est évident. Mais le cas des personnes ne peut pas conditionner un non à un projet ou à une direction. C'est impossible de faire de la gestion dans ce genre de condition. Donc nous devons avoir une ligne et ensuite prendre chacun des cas particuliers. C'est bien pour cela que ce serait illusoire de se dire que demain, il va se passer ça. Déjà il y a des questions juridiques parce que dissoudre une instance, cela va être compliqué. Les personnes en charge de la dissoudre ont une certaine loyauté envers cette instance et même si leur Synode leur a dit de dissoudre, ils voudront avoir les garanties que les choses vont bien se passer. La CER elle-même a dit qu'elle met en place, mais à condition que cela soit dissout donc il faut que toutes les solutions aient été trouvées en amont, donc on voit qu'on est dans un processus. Mais ce qu'il nous faut, c'est de ne pas devoir revenir devant les Synodes, donc de pouvoir avancer avec cette ligne.

Oui, ils ont raison dans leur courrier, il y a des quantités de questions auxquelles nous n'avons pas pu répondre, c'est juste trop tôt. On n'est même pas sûr que les Synodes acceptent. On ne sait même pas avec le vote vaudois ce que cela pourrait donner si par hasard ils n'acceptaient pas. Mais s'ils n'acceptent pas, on reprend la donne et on recompose. Ainsi va la vie en gestion de projets. Mais c'est important parce que derrière, il y a des gens et un journal qu'on aime, un journal qui est quand même lu et qui touche, on l'a entendu, un haut pourcent de protestants, 25-27%, ce sont des données que nous devons intégrer.

Mme Véronique Tschanz Anderegg

On a la chance d'avoir deux journalistes parmi nous et j'aurais aimé avoir, si c'est possible et sans mettre du tout la pression, leurs sentiments, leurs sensations, leurs émotions. Peut-être que c'est trop demandé.

M. Yves-Daniel Cochand, président du Synode

Ils ne sont pas membres du Synode, ils ne peuvent pas prendre la parole. Mais le Synode peut demander une pause, par une motion d'ordre, car il est maître de l'ordre du jour.

Mme Véronique Tschanz Anderegg

Je demande une motion d'ordre pour faire une pause pour pouvoir parler informellement avec les journalistes.

Vote sur la motion d'ordre pour faire une pause :

- En faveur d'une pause : 10
- En défaveur d'une pause : 12

M. Olivier Schneider

Je trouve aujourd'hui frustrant, comme député au Synode, d'être confronté aux questions qui nous sont posées. Effectivement j'ai aussi un grand attachement à la qualité et au contenu de ce journal Réformés comme beaucoup, et la manière dont on est associé est assez frustrante. J'ai compris la chose mais comme député au Synode, j'aurais souhaité qu'on puisse participer, par le biais d'un rapport du Conseil synodal, à des idées plus constructives plutôt que simplement entériner des procédures juridiques. Ceci dit, je me permettrais de faire un petit amendement dans cette ligne-là sur la résolution 4, pour essayer de récupérer un tout petit peu la chose.

Mme Esther Berger

Je partage la position d'Olivier et j'ai envie de vous interpeller. Il ne faut pas voir cette dissolution comme l'occasion de faire des économies en paroisse. Ce n'est pas par rapport à notre communication qu'on doit faire ces économies-là. Si, comme j'ai cru comprendre, cela devenait sur des abonnements payants, j'ai envie d'encourager les paroisses à ne pas hésiter d'offrir des abonnements pour que le journal puisse vivre et continuer à vivre, comme on le fait aujourd'hui avec Réformés même si l'occasion de faire des économies, c'est difficile à rater.

M. Julien von Allmen

Je partage l'opinion à propos de la qualité de Réformés, de l'utilité et de la nécessité d'avoir une communication romande. Par contre, pour la paroisse des Hautes Joux, les moyens financiers commencent à être vraiment très très problématiques. D'ailleurs, c'est nous qui avons initié la fin de la cible obligatoire pour les œuvres Terre Nouvelle parce que là aussi, la pression financière devenait très compliquée, mais ce n'était pas une manière de dire qu'on ne voulait plus participer. Mais avec la communication, en fait, ce qui pose problème à la paroisse des Hautes Joux, c'est la facture de Réformés qui arrive. On cherche l'argent, on n'atteint jamais ce qu'on doit payer. Avec ce modèle de journal, ce qui est attendu, c'est qu'on y œuvre et finalement on sert de travailleur bénévole pour trouver l'argent. En l'état actuel, c'est un modèle qui ne me semble pas tout à fait correct. C'est un peu comme d'autres formes de financement ou simplement on s'attend à ce qu'on paie mais fait-on vraiment attention à comment c'est dans les situations particulières ? Cela peut vraiment être difficile, cause de tensions, de soucis, de fatigue, voire même d'envie de tout laisser tomber. Si on additionne les problèmes, chaque fois qu'on trouvera une solution, on va se dire que cela va nous soulager et je pourrai encore tirer la paroisse 1 an, 2 ans, 3 ans de plus, avec des conseillers pas trop fatigués. Cela aussi doit entrer en ligne de compte, justement pour ne pas entrer dans un système où on se tire dans les pattes. Mais se dire, comment est-ce qu'on va arriver avec un système, peut-être un peu moins bien, à quand même encore être ensemble et tenir le coup plutôt que d'en arriver à des situations où on claque la porte. On peut claquer la porte du journal Réformés, il suffit de désabonner tous ses paroissiens pour ne plus payer, ça c'est une solution radicale, tranchante, mais c'est une possibilité, vu que c'est la paroisse qui gère les abonnements. Je pense que toute la valeur de ce journal peut, avec tous les défauts qu'il y a encore, demeurer dans ce qui est proposé même si on ne sait pas parce que ce qu'on sait, c'est que les conseillers synodaux, en tout cas chez nous, les autres je ne les connais pas, sont capables d'entendre, de reconnaître, de voir, de discerner ce besoin-là pour le journal et justement de le perpétuer. Je n'ai pas l'impression que ce sont des gens qui ne nous écoutent pas ou qui ne nous respectent pas, on l'a bien vu avec Église et Société, trois fois on en a parlé pour arriver enfin à quelque chose où tout le monde était entendu.

C'est pour cela que cette proposition de la CER me paraît vraiment digne de confiance. Tout ce qui est de l'ordre du métier de l'information sera maintenu et préservé avec toutefois une forme un peu différente. C'est ma marque de confiance.

J'ajouterai encore que pour la résolution 4 sur la communication et comment faire sans l'agenda, entre toutes les paroisses de l'EREN, nous avons déjà toutes des trésors de comment atteindre les gens, qui a un journal, comment elle le fait, et cela sera aussi une manière de mutualiser des savoir-faire internes et des sources d'enrichissements et une opportunité de renforcer nos liens neuchâtelois, sans pour autant abandonner une publication journalistique qui a de la valeur et qui continuera.

M. Yves-Daniel Cochand, président du Synode

Le sujet est délicat et complexe parce qu'on ne se prononce pas directement sur une décision qui serait prise après le transfert de responsabilités de la Sàrl à la CER, mais il faut savoir faire confiance aux autorités que nous élisons.

Mme Esther Berger

Je fais confiance au Conseil synodal. On n'a pas de presse si on ne se mouille pas. Ma paroisse, comme d'autres, a joué le jeu de la Vie protestante puis de Réformés en laissant tomber le journal paroissial. N'oubliez pas que le journal paroissial, c'est aussi de l'énergie, c'est aussi du temps et c'est surtout aussi beaucoup d'argent. De mémoire, dans une paroisse dans laquelle je suis passée, on avait entre CHF 12'000.- et CHF 15'000.- par année pour éditer un journal cinq fois par année. Je ne dis pas que la dissolution ne doit pas avoir lieu, je dis à nous de nous remonter les manches pour continuer de financer de l'information de valeur qui ne va pas couler toutes les paroisses en même temps.

M. Julien von Allmen

J'aimerais revenir sur les chiffres indiqués par Esther qui sont assez effrayants. À la paroisse des Hautes Joux, on a un journal qui sort 14 fois par année pour environ CHF 4'000.- à 5'000.- et en plus on a un système de newsletter par mail qui fonctionne super bien. Donc à moindre coût, on y arrive. Mais cela implique des bénévoles dans la création du journal, on est aussi en train de réfléchir à faire de la pub pour toutes les activités locales. La communication locale, qui n'est pas très chère, CHF 4'000.-, par rapport à ce que coûte Réformés, pour la paroisse des Hautes Joux c'est 60% du prix. On a une autre envergure et on peut proposer plein d'autres choses et devenir intéressant pour les partenaires qui ne sont pas l'Église, du coup on touche aussi Église et Société. Les coûts peuvent être bien maîtrisés.

M. Thierry Muhlbach

La paroisse par laquelle est passé Esther a réduit de plus de moitié les coûts auxquels elle faisait référence. On a restructuré, on est passé aussi sur du mailing, etc. et on est plus près des CHF 5'000.- par an que des CHF 12'000.-.

Résolution 1

Le Synode valide le transfert de la mission actuellement confiée à la Sàrl CER Médias Réformés au sein d'un pôle « information et communication » créé à cet effet dans l'Office protestant des Médias de la CER sous réserve des décisions des trois autres Églises membres de la Sàrl CER Médias Réformés.

- ❖ Vote sur la résolution 1 : acceptée par 29 oui, 1 non, 4 abstentions

Résolution 2

Le Synode charge le Conseil synodal de procéder avec les autres Églises partenaires à la dissolution de la Sàrl CER Médias Réformés.

- ❖ Vote sur la résolution 2 : acceptée par 29 oui, 1 non, 4 abstentions

Résolution 3

Le Synode charge le Conseil synodal de l'informer au Synode d'hiver 2025 de l'échéancier et des étapes du processus de transfert établis entre la Conférence des Églises romandes et la Sàrl CER Médias Réformés, en concertation avec cette dernière.

- ❖ Vote sur la résolution 3 : acceptée par 31 oui, 1 non, 2 abstentions

Résolution 4

Le Synode mandate le Conseil synodal de constituer une commission ayant la charge de proposer un concept de communication interne à l'EREN pour pallier la suppression de l'agenda du cahier régional du journal Réformés et comprenant également une analyse des répercussions financières et institutionnelles générées par l'intégration de la mission de la Sàrl CER Médias Réformés au sein de la CER pour l'EREN.

M. Olivier Schneider

Le secrétariat général est facétieux dans l'usage du "e" et du "a", on l'a entendu plus tôt, avec la permutation de ces deux lettres dans différents mots. Je suis tombé sur une situation analogue dans le procès-verbal de décembre dernier, dans une intervention que j'ai faite, et qui illustre parfaitement la situation dont on discute ici. Nous venons d'abandonner l'ancrage que véhiculait Réformés, "enrage" avec "e", porteur d'une certaine forme de multitudinisme en terre neuchâteloise, c'est pourquoi je souhaite que le mandat de la commission qui est proposée, ne porte pas seulement sur une question d'agenda et de finances, mais aussi sur un ancrage, avec "a" cette fois d'une certaine forme de multitudinisme de l'EREN par sa présence dans les médias. Donc je propose ce complément à la tâche de la commission : a) une stratégie pour assurer une

contribution de l'EREN dans l'espace médiatique neuchâtelois, adaptée à ses ressources et portant un regard protestant ouvert aux enjeux contemporains, à la suite de la suppression du journal Réformés.

Amendement résolution 4

Le Synode mandate le Conseil synodal de constituer une commission ayant la charge de proposer

- a) une stratégie pour assurer une contribution de l'EREN dans l'espace médiatique neuchâtelois, adaptée à ses ressources et portant un regard protestant ouvert aux enjeux contemporains, à la suite de la suppression du journal Réformés
- b) un concept de communication interne à l'EREN pour pallier la suppression de l'agenda du cahier régional du journal Réformés et comprenant également une analyse des répercussions financières et institutionnelles générées par l'intégration de la mission de la Sàrl CER Médias Réformés au sein de la CER pour l'EREN.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal
Le Conseil synodal fait sien cet amendement.

M. Christophe Allemann
Nous soutenons la résolution ainsi amendée.

Mme Esther Berger

Les trois premières résolutions dépendent des autres Églises, par contre celle-ci n'est pas dépendante des trois premières. On peut admettre que l'EREN a de toute façon besoin d'avoir une réflexion par rapport à sa communication et à sa présence médiatique (1^{ère} partie de la résolution).

Résolution 4

Le Synode mandate le Conseil synodal de constituer une commission ayant la charge de proposer :

- a) une stratégie pour assurer une contribution de l'EREN dans l'espace médiatique neuchâtelois, adaptée à ses ressources et portant un regard protestant ouvert aux enjeux contemporains, à la suite de la suppression du journal Réformés
- b) un concept de communication interne à l'EREN pour pallier la suppression de l'agenda du cahier régional du journal Réformés et comprenant également une analyse des répercussions financières et institutionnelles générées par l'intégration de la mission de la Sàrl CER Médias Réformés au sein de la CER pour l'EREN.

- ❖ Vote sur la résolution 4 : acceptée à l'unanimité
- ❖ Vote d'ensemble : accepté par 33 oui, 0 non et 1 abstention

11. Rapport n°7 du Conseil synodal : Répartition salariale des conseillères et conseillers synodaux en cas de poste vacant

Mme Clémentine Miéville, rapporteuse

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les députés,
Lors de la répartition des défenses des rapports entre les conseillers synodaux, qui s'effectue comme chacun le sait et traditionnellement à la courte-paille, j'ai gagné. Comme vous pouvez le voir, je défends le plus petit des rapports des 83 pages qui vous ont été soumises.

Plaisanterie à part, il me semblait très naturel de défendre ce dossier puisque je n'en profiterai pas. Je peux donc me faire l'avocate de mes collègues, et par conséquent, prendre sur moi de dire ce qui est parfois difficile à dire lorsque l'on est directement concerné.

J'aimerais rappeler pourquoi le rapport est sur vos tables. Durant deux années complètes, le Conseil synodal a fonctionné à six au lieu de sept. Estimant que la charge de travail des sept avait été portée par les six, le Conseil a estimé qu'il s'agissait d'un remplacement effectué par l'ensemble de ses membres, et par conséquent a décidé de se répartir équitablement le 20% restant. La CEG ayant soulevé que cette décision pouvait poser des problèmes de gouvernance, il a été décidé de soumettre cette question à votre sagacité. En substance, est-ce que les membres du Conseil synodal peuvent remplacer eux-mêmes l'absence de membres formant un collège complet de sept ?

Voilà, c'est la défense que j'aurais aimé faire. Petit rapport, petite question, petite défense. Mais non, parce que les soirées de préparation au Synode ont montré que cette simple question en appelait d'autres, plus ou moins émotionnelles. Je vais donc étoffer quelque peu.

Un Conseil synodal au complet est une denrée rare ces dernières années, très rare. La charge de travail, elle, ne diminue pas. Il paraît même qu'elle peut s'accroître lorsque le Conseil, en plus de gérer les affaires courantes, est occupé par des réformes ecclésiales et administratives importantes.

En disant cela, j'ai bien conscience de pouvoir provoquer un sentiment d'injustice, alors j'aimerais mettre une chose au clair très vite, oui être en sous-effectif et voir tout de même sa charge de travail augmenter, c'est une réalité malheureusement de plus en plus partagée dans l'EREN. Il ne s'agit en aucun cas d'opposer ces réalités vécues par les uns et les autres, mais de rappeler que nous tirons tous à la même corde, ou si vous me passez l'expression, que nous sommes tous dans le même bateau.

Alors pourquoi est-ce que le Conseil synodal demande-t-il aujourd'hui au Synode de pouvoir se répartir les pourcentages vacants en son sein ? Premièrement parce que la CEG nous l'a demandé, alors on demande. Comme le Colloque peut demander au Conseil paroissial de l'aider en cas de surcharge, comme les aumôniers peuvent demander à leurs responsables en cas de surcharge, le Conseil synodal vient aujourd'hui vous dire qu'il y a trop. Ensuite, s'il y a trop aujourd'hui, demain il y aura vraiment trop. Fonctionner à cinq au lieu de sept est un défi absolument considérable, et encore différent que de fonctionner à six. Mes futurs ex-collègues doivent pouvoir s'organiser sereinement. À toutes fins utiles, je rappelle que l'entrée en fonction d'un conseiller ou d'une conseillère synodale ne peut se faire qu'après une élection. En l'absence de candidat, ou en l'absence d'élection, le Conseil sait d'avance qu'il va devoir pallier les absences au minimum six mois, reconductibles de six mois en six mois jusqu'à trouver cette fois non pas la mais les perles rares, cela peut prendre du temps.

Finalement, le Conseil synodal fait aussi cette demande pour tout ce qui ne figure pas dans le rapport écrit que vous avez sous les yeux. Voilà donc un petit florilège de ce que mes collègues n'ont pas osé écrire, certainement par pudeur toute protestante, mais que j'aimerais vous dire pour mon dernier Synode.

Être conseiller ou conseillère synodal-e aujourd'hui, c'est vivre une aventure passionnante, formatrice, intense, à tous niveaux. C'est indéniable, mais ce n'est pas le sujet du rapport qui nous préoccupe. Être conseillère ou conseiller synodal, c'est aussi :

- être engagé à 20%, se voir demander un 30% et faire au minimum un 40%. Cela pose des problèmes pratiques, si je prends mon exemple personnel, pour les places en crèche, quand on me répondait que je ne travaillais qu'à 20% et ne pouvais pas avoir un jour de crèche supplémentaire.

- être engagé à 20%, mais ne pas travailler un jour par semaine, mais devoir être plus que flexible dans ses horaires. C'est, parfois, commencer à 7h30 le matin et terminer à 22h. Parfois même, recommencer le lendemain.

- porter une charge mentale et émotionnelle considérable, liée à la diversité, à la masse et à l'importance des sujets pour lesquels nous sommes, bien souvent, la seule autorité de recours.

- ne pas pouvoir déléguer la plupart de ses tâches à d'autres personnes ou à d'autres organes, soit parce que ce sont des attributions réglementaires, soit par leur niveau d'importance, soit parce qu'il est important pour les autres parties en présence de pouvoir dialoguer directement avec le Conseil synodal.

J'arrête ici l'énumération, vous avez compris, et je ne souhaite en aucun cas faire peur à d'éventuels candidats.

Alors... serait-il possible de faire autrement ? Oui. Serait-il possible de refondre totalement l'organisation du Conseil synodal ? Évidemment, comme pour tout le reste de l'Église ! Mais cela demanderait du temps et des forces, et les forces aujourd'hui, elles ne se profilent pas dans un avenir immédiat.

Par conséquent, pour l'instant, parce que les délais d'action sont longs et la situation imminente, c'est cette petite mesure, à la fois de liberté d'organisation et de reconnaissance, qui vous est demandée. Je vous remercie pour votre attention.

Discussion sur l'entrée en matière

Mme Esther Berger

Merci Clémentine même si tu n'as donné envie à personne d'aller au Conseil synodal. Je pense que tu as dépeint assez précisément ce que peuvent vivre les conseillers synodaux et si je prends la parole, c'est parce que je suis un des méchants membres de la CEG qui vous a fait remarquer qu'il y a un truc qui ne joue pas. Ce que je tiens à dire, c'est qu'autant quand on en a fait la réflexion à la CEG que quand on en a discuté en paroisse Val-de-Ruz, il nous paraîtrait juste que vous ayez cette rémunération supplémentaire quand vous vous partagez le travail. Cela correspond à ce que je disais tout à l'heure par rapport à la communauté de langue allemande, il est juste que tout travail, d'une part mérite salaire, et d'autre part soit reconnu. Pour moi il est important que ce travail, quand vous êtes à cinq, à quatre, à trois, à deux ou à six, soit reconnu à sa juste valeur. Déjà je trouve pénible de devoir dire, parce que je l'ai fait en tant que présidente du Synode, "tu ne voudrais pas aller au Conseil synodal, c'est génial, on te paie à 20%, on te demande de faire un 30% au minimum... et en paroisse tu seras toujours à 80%..." Je n'avais pas tout à fait dit cela à Christine mais j'ai été assez honnête pour lui dire que c'était payé à 20% mais avec beaucoup plus de responsabilités que ce qui correspond à un 20%. Je trouve que c'est beau en Église d'avoir des personnes qui osent faire cela et je trouve que le Synode devrait voter cette résolution.

M. Pierre Bridel

Il existe un grand déséquilibre entre le rapport de la CEG et l'affirmation du Conseil synodal dans le 2ème paragraphe de son introduction à ce rapport.

Le Conseil synodal prétend avoir décidé, en toute légalité et respect de la législation de l'EREN, de se répartir la rémunération du poste laissé vacant au Conseil synodal durant les deux ans où il a fonctionné avec un conseiller laïque en moins. Mais pourquoi, diantre, la dite CEG a-t-elle porté un regard critique sur cette attribution ? Je n'ai pas compris.

En conséquence, il importe, après cet épisode, que soit la CEG, soit le Bureau du Synode, prenne la décision chaque fois qu'une attribution de ce genre est envisagée par le Conseil synodal, afin que les différents organes de notre Église de type démocratique soient respectés. C'est à la CEG ou au Bureau du Synode que la décision appartient et non au Conseil synodal.

En conséquence, je voterai non à la résolution proposée, tout en étant très conscient du travail qui se fait au Conseil synodal.

M. Pascal Wurz

Je suis tout à fait d'accord par le fait que tout travail mérite salaire, c'est une évidence. Le problème est que nous ne sommes pas tous au même niveau dans le bateau, certains sont sur le pont et d'autres au fond de cale. On ne tire pas sur les mêmes ficelles financières.

Ce qu'a décrit Clémentine, c'est le quotidien des ministres. Je me souviens, j'ai compté une fois mes heures dans une semaine. Je l'ai fait parce que j'ai eu un appel désespéré d'une famille qui souhaitait faire un service funèbre et qui ne trouvait pas la personne de garde dans une paroisse voisine, que je ne nommerai pas. Je ne comprenais pas pourquoi la personne de garde ne pouvait pas être contactée. J'ai essayé moi-même et je n'y suis pas arrivé. Donc j'ai accepté, malgré une semaine chargée, de faire ce service supplémentaire et dans ma semaine, je suis arrivé à 84h de travail. C'est sept fois 12h ou six fois 14h. Sept fois 12h, cela me permettait quand même de faire encore quelques lectures, mais cela veut dire qu'on n'a pas de jour de congé dans la semaine, et on enchaîne avec la semaine suivante. J'ai toujours beaucoup travaillé dans mon ministère, suffisamment pour me dire que j'aurais pu prendre ma retraite déjà il y a 10 ou 12 ans. J'ai certainement rajouté au moins un tiers à mon activité ministérielle. Et c'est là que cela coince. On en fait plus pour beaucoup d'entre nous mais ce plus n'est jamais, jamais, pris en compte. Je pense aussi aux bénévoles dans notre Église. Une telle demande doit paraître hallucinante pour un bénévole. Un exemple : notre président du Synode est bénévole. Je ne suis pas sûr qu'il soit indemnisé pour cette journée au Synode. Pourtant il y met du sien, c'est une journée éprouvante. À côté de lui, il y a un ministre, vice-président, qui lui de toute façon est rémunéré. Donc il y a deux poids, deux mesures. Je vous rappelle la discussion qu'on avait eu il y a cinq ans. Rappelez-vous ces Synodes par zoom où on commençait à parler de ces questions de rémunération pour certains, de primes et de réévaluation salariale pour certains postes. Cinq ans après, on remet ça, et toujours pour les mêmes. Il y a un moment où il faut se poser la question de comment vous voulez vous rendre crédibles quand vous annoncez l'évangile, avec le partage, la solidarité. Ce sont des mots. J'aimerais une fois qu'on arrive à des actes, qu'on tienne compte effectivement de la réalité de ce que vivent les ministres, pour rendre crédible notre message, parce que là on a l'impression d'avoir deux poids deux mesures. Pour certains, il est facile de profiter du reste du gâteau, pour d'autres on n'en parle jamais.

Mme Bénédicte Gritti

Si j'ai bien compris l'intervention de Clémentine, il ne s'agit pas d'une augmentation salariale pour le coup, mais juste d'une répartition tant qu'il y a des postes vacants puisque la charge augmente, en raison des postes vacants. Pour moi, c'est déjà un cas autre.

La députation de La BARC va accepter cette résolution mais elle a le souhait que figure au procès-verbal sa demande qui est la suivante : retravailler la question du nombre de postes, du nombre de sièges au Conseil synodal et dans l'idée aussi de dire qu'on a bien conscience que le travail et la charge de travail ne va pas en diminuant, et qu'il est compliqué de repourvoir les postes. Donc la proposition du Conseil paroissial qu'on vous soumet et qui serait peut-être portée à l'étude, c'est d'envisager d'augmenter à 40% le taux d'emploi d'un conseiller synodal de façon à ce qu'il y ait moins besoin de sièges, mais qu'en même temps la rémunération soit conséquente au taux d'emploi. Donc c'est plus ou moins la proposition que ferait la paroisse de La BARC. On ne va pas faire d'amendement ni de résolution supplémentaire, mais on aimerait que cela soit protocolé pour que la question soit étudiée.

Mme Clémentine Miéville, conseillère synodale

Du coup je vais répondre à trois interventions en arrière concernant la question réglementaire.

Le raisonnement du Conseil synodal a été le suivant : place vacante, il s'agit donc d'un remplacement. Selon nos textes, l'organe responsable de palier et de choisir pour les remplacements, c'est le Conseil synodal, donc il lui a semblé très logique qu'il pouvait choisir qui

le remplaçait puisque personne d'autre qu'un conseiller synodal ne peut remplacer un conseiller synodal.

Ensuite, une intervention plus loin, le nombre d'heures des ministres. Oui, évidemment, bien sûr et c'est exactement ce que j'ai dit dans mon intervention en premier. On n'oppose pas les réalités, elles existent. Si un ministre est en surcharge, il va demander de l'aide à son Conseil paroissial, il peut aller demander de l'aide aux RH et il peut même venir demander de l'aide au Conseil synodal. Le Conseil synodal doit bien pouvoir dire à quelqu'un qui a trop, c'est ce qui se fait maintenant. Dire que ce n'est jamais pris en compte, je vous invite à voir le nombre d'heures de remplacement qu'on paie et les surquotas qu'on a mis en place pour essayer de décharger. Je crois qu'on est tous dans une situation de surcharge et on essaie de s'en sortir avec ce qu'on a. Finalement, par rapport aux bénévoles, oui j'entends, il y a des bénévoles qui donnent un nombre d'heures incroyables pour cette Église. J'espère que pour ces bénévoles, ils peuvent le conjuguer avec un autre engagement professionnel ou avec, souvent, une retraite. Conjuguer le Conseil synodal en tant que laïque, je dis bien en tant que laïque car en tant que ministre, c'est une autre chose, avec un autre engagement professionnel relève d'un exercice d'équilibrisme que je ne souhaite à personne.

Mme Christine Landry

Sans nier la charge de travail, j'ai bien compris qu'une tâche ne peut pas être déléguée à quelqu'un hors du Conseil synodal, j'ai un problème avec le terme de rémunération. Nos conseillers synodaux, sauf ceux qui sont en retraite, ont une activité en paroisse, et comment cela se fait qu'on peut dépasser un 100% ? J'ai quelque part un problème aussi pour le président, mais aussi pour les ministres du Conseil synodal et qui par ailleurs ont une activité. Ce n'est pas sur la quantité de travail, qui effectivement doit être exponentielle, quand on doit remplacer deux personnes du Conseil synodal, deux postes qui ne sont pas repourvus. Personnellement, je verrais le terme indemnité qui, à mon avis, serait plus dans la légalité que rémunération. C'est clairement sur mandat, 6 mois, renouvelable, mais c'est sur mandat. Dans ce sens-là, je propose le terme indemnité plutôt que rémunération.

M. Pascal Wurz

Je voulais rebondir sur l'intervention de Bénédicte parce qu'en fait, j'aurais voulu finir mon intervention par cette question-là. Je me suis laissé un peu emporter. La question a déjà été posée par notre président, si on n'arrive pas à trouver de conseiller synodal, peut-être faudrait-il revoir le taux d'engagement et peut-être introduire une certaine souplesse. Il faut reposer la question qui avait été posée il y a quelques années. On avait voté là-dessus et ce n'était pas passé mais je pense qu'il faut à nouveau reposer la question.

M. Jean Messerli, conseiller synodal

Cela ne fait pas tout à fait un an que j'ai été élu au Conseil synodal. On est venu me chercher par rapport à mes compétences, j'ai plus de 20 ans d'expérience dans le management d'institution santé-sociale. On ne peut pas travailler à plus de 100%. J'ai pu m'arranger avec mon employeur et je ne travaille pas à plus de 100%, c'est un choix que j'ai fait personnellement mais c'est vrai qu'au niveau du Conseil synodal des gens avec des compétences. Et ces compétences, je suis désolé de le dire, il faut les payer. Je suis venu, c'est vrai que j'avoue que la rémunération est quand même importante, j'ai 61 ans donc j'ai encore quelques années avant la retraite, mais j'aimerais aussi dire que la rémunération qu'on m'a offerte, je l'ai acceptée mais elle est nettement en deçà de ce que je gagne en tant que directeur et je suis dans le domaine santé-social du canton de Neuchâtel, donc je peux vous dire que c'est encore nettement moins que dans le privé. Mais je ne m'en plains pas, je trouve que c'est tout à fait normal et pour moi, c'est aussi une manière de faire un don à l'Église que j'aime et c'est aussi une manière de participer à ce niveau-là. Mais tout travail mérite salaire et il y a un moment où il faut savoir dire stop. À partir du 1^{er} juillet, on va devoir travailler à cinq et je vous avoue franchement que cela m'inquiète, par rapport à la charge que cela va donner. J'ai aussi une santé à préserver et c'est clair que je vais mettre des limites. Ces limites auront aussi une implication sur le travail du Conseil synodal de manière générale.

Mais je fais ce job avec beaucoup de passion, avec beaucoup d'amour et beaucoup de conviction. Je voulais juste poser ce témoignage, je ne me plains pas de ma condition, c'est moi qui ai choisi, c'est moi qui ai signé, mais c'est vrai que si on pouvait se répartir, en cas de surcharge, pour moi c'est aussi une reconnaissance du travail qu'on accomplit. Merci.

Mme Clémentine Miéville

J'ai bien entendu la remarque du Joran de ne pas travailler ou ne de pas être rémunéré à plus de 100%. Je l'entends tout à fait, mais je tiens juste à vous exposer un petit paradoxe que j'ai vu durant toutes mes années au Conseil synodal. Lorsqu'un de mes collègues ministre, travaillant à 100% était élu, il avait droit à un 20% de décharge dans sa paroisse, donc il devenait à 80% dans sa paroisse. À côté de cela, on lui demandait au minimum un 30% au Conseil synodal. J'ai bien fait mes maths, 80% + 30%, cela fait 110%. J'ai toujours appelé cela les 10% du Saint-Esprit, parce qu'on ne sait pas d'où ils tombent, mais ils ne sont pas payés. Et cela, on l'a fait subir durant des années à des personnes qui sont nos employés. Alors j'entends la réticence de rémunérer à plus de 100%, mais j'aimerais qu'il soit entendu que pendant des années, on a aussi fait travailler des gens à plus de 100% en les payant à 100%.

M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal

Ce qui est bien avec ce rapport, c'est que cela donne l'occasion au Conseil synodal de faire quelques petits témoignages. Comme vous le savez, je suis le seul membre du Conseil synodal à 100%. Ce qui veut dire qu'il y a un autre biais par rapport à cela. Mes collègues sont à 20%. Quand on est cinq, je reste à 100%, ce qui veut dire qu'il est aussi assez facile, y compris pour moi dans ma propre culpabilité, de prendre sur mes épaules, vu que je suis le seul à 100%, ce qui rejoint l'analyse de Pascal Wurz, qui lui aussi était à 100% quand il donnait toujours plus, ce que le travail des autres devrait être si l'on veut bien, parce que moi je suis à 100% et j'ai aussi une responsabilité de les avoir à 20%. Comme vous le savez, on ne vous demande pas d'aller au-delà des 2,2 EPT que le tableau des postes nous octroie. Mais c'est très important, pour les prochains six mois, qu'on puisse mettre l'un ou l'autre conseiller à 30% ou à 40%, pendant ce temps, pour que la répartition des forces et des charges puisse être faite. Parce que sinon je reste à 100% et mes collègues à 20%, et du coup c'est moi qui vais finir à 140%.

- ❖ Vote sur l'entrée en matière : acceptée par 28 oui, 1 non, 1 abstention

Discussion de détail

Résolution 1

Le Synode valide l'ajout à l'article 7, Gestion des postes, des Conditions générales d'emploi de l'alinéa suivant :

7.4 Le Conseil synodal peut, en cas de vacance d'un poste de conseiller-ère synodal-e, se répartir au prorata de l'augmentation de la charge de travail de chaque membre, la rémunération non attribuée. La Commission d'examen de la gestion est informée de l'application de cette décision par mention dans les PV des séances du Conseil synodal.

- ❖ Vote sur la résolution 1 : acceptée car non combattue
- ❖ Vote d'ensemble : accepté par 27 oui, 2 non et 2 abstentions

12. Rapport d'information n°8 du Conseil synodal : Avenir du secteur cantonal bénévole

Aucune question.

13. Pétitions, propositions et motions éventuelles des Conseils paroissiaux et des membres du Synode

Aucune pétition, proposition et motion.

14. Questions des député-e-s et réponses du Conseil synodal

Aucune question.

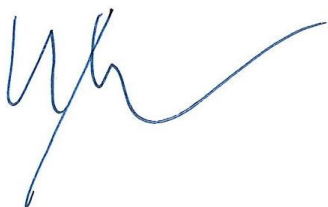
Prière finale par **Mme Bénédicte Gritti**, députée ministre de la paroisse de La BARC

Le président clôt la séance à 17h30.

Neuchâtel, le 11 juin 2025

Le procès-verbal a été rédigé par Mme Carole Blanchet, secrétaire administrative du Synode.

Le président
M. Yves-Daniel Cochand

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'YD' followed by a long horizontal stroke.

Le secrétaire
M. Thierry Muhlbach

A handwritten signature in black ink, featuring a stylized 'TM' with a horizontal line crossing through it.

Annonces du président
Dimanche 7 septembre
Dimanche 26 octobre
Mercredi 10 décembre

Culte de consécration, Le Locle
Culte cantonal
198^{ème} Synode ordinaire à Montmirail